



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de
SEINE-ET-MARNE

Arrondissement de
TORCY

Commune de
CHELLES

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 2025

Le mardi 25 novembre 2025 à 18 h 30, les Membres du Conseil municipal, régulièrement convoqués en séance le 19 novembre 2025, se sont réunis salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Rabaste, Maire de Chelles.

Étaient présents :

M. Brice Rabaste, Mme Colette Boissot, M. Philippe Maury, Mme Céline Netthavongs, M. Benoît Breyse (sauf points 1, 2, 3), Mme Annie Ferri, M. Guillaume Ségala, M. Frank Billard, Mme Ingrid Caillis-Brandl, M. Christian Couturier, Mme Cendrine Laniray, M. Laurent Schull, Mme Nicole Saunier, Mme Martine Broyon, M. Gildas Cosson, M. Pierre-Jean Darmanin, Mme Nathalie Dubois, M. Isidore Zossoungbo (sauf points 1, 2, 3), Mme Hélène Herbin, M. Charles Aronica, M. Laurent Dilouya (sauf points 1, 2, 3), M. Sylvain Pledel, Mme Caroline Agletiner, M. Stéphane Bossy, M. Cédric Lassau, M. Yann Garaud, Mme Alizata Diallo, M. Raphaël Labreuil, M. Karim Mekrez, M. Hervé Agbessi, Mme Lucia Pereira, M. Alain Coudray, Mme Lydie Béréziat (sauf points 1, 2, 3), M. Éric Banette, Mme Vanessa Lébéka.

Ont remis pouvoir :

M. Jacques Philippon à Mme Colette Boissot, Mme Angela Avond à M. Philippe Maury, Mme Laëtitia Millet à Mme Céline Netthavongs, Mme Élise Blin à Mme Annie Ferri, Mme Lydie Autreux à M. Hervé Agbessi.

Absents :

M. Benoît Breyse (points 1, 2, 3), M. Isidore Zossoungbo (points 1, 2, 3), M. Laurent Dilouya (points 1, 2, 3), Mme Patricia Lavorata, Mme Carole Devillierre, M. Salim Drici, M. Olivier Gil, Mme Béatrice Troussard, Mme Lydie Béréziat (points 1, 2, 3).

Secrétaire de séance : Raphaël Labreuil.

La réunion du Conseil municipal débute à 18 h 30.

Monsieur le Maire : « Chers collègues, bienvenue à ce Conseil municipal.

Avant de démarrer, je vous informe que vous trouverez sur vos tables de petits rubans blancs qui illustrent une opération menée depuis 1991 en faveur de la lutte contre les violences faites aux femmes. C'est l'un des symboles que nous avons souhaité, ce jour, pouvoir arborer sur nos vestes.

Je vais vous faire la lecture des pouvoirs. »

Monsieur le Maire procède à la lecture des pouvoirs.

Monsieur le Maire : « Je n'ai pas d'autre pouvoir. Les autres seront notés absents. Certains de nos collègues vont toutefois arriver, comme Benoît Breyse qui me donne pouvoir en attendant et qui est en train de se garer.

Nous devons désigner un secrétaire de séance. Je vous propose que ce soit Raphaël Labreuil.

Est-ce que quelqu'un s'y oppose ? Pas d'abstention ? Je vous en remercie. »

CONSEIL MUNICIPAL

1) Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 30 septembre 2025

Monsieur le Maire : « Avez-vous des remarques à ce sujet ? Non.

Ni vote contre, ni abstention ; je vous en remercie. »

Les procès-verbaux sont transmis à chaque conseiller municipal et soumis à l'appréciation du Conseil municipal lors d'une séance ultérieure.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés (36 voix pour),
Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que le procès-verbal du Conseil municipal est arrêté au commencement d'une séance ultérieure,

Considérant la tenue du Conseil municipal en date du 30 septembre 2025,

APPROUVE le procès-verbal du Conseil municipal du 30 septembre 2025.

ENVIRONNEMENT

2) Approbation de la convention de partenariat entre la Commune de Chelles, ICF HABITAT LA SABLIERE et l'association Pépins production pour la fin de l'année 2025 et l'année 2026

Monsieur le Maire : « Cette délibération concerne le maintien de l'activité pédagogique de la pépinière, qui est un espace qui permet notamment aux centres de loisirs, aux écoles, aux

habitants du quartier d'avoir des interventions en matière d'environnement et de pédagogie sur les fleurs, les plantes, les légumes, *et cætera*. Les écoles du quartier y sont très attachées. Il s'agit de maintenir l'activité et de la déplacer en fonction du chantier. Je n'entre pas particulièrement dans le détail mais cela représente un coût de 22 425 euros pour la Commune.

Avez-vous des questions à ce sujet ? Non ; vous connaissez le dispositif.

Ni vote contre, ni abstention ; je vous en remercie, ainsi que ICF pour sa contribution. »

Dans le cadre du projet de requalification urbaine des Arcades Fleuries, le bailleur social ICF Habitat La Sablière, en partenariat avec la Ville de Chelles, a lancé en 2021 un appel à projets visant à occuper temporairement une parcelle de 848 m² située à l'entrée du quartier.

L'association « Pépins production », lauréat de cet appel à projets, y a développé une pépinière de quartier : un espace de production végétale locale mais également un lieu de rencontre et d'animation pédagogique pour divers publics.

Une convention tripartite entre la Ville, le bailleur et l'association a été signée le 6 juillet 2021, puis prorogée à plusieurs reprises pour accompagner l'évolution du chantier de renouvellement urbain.

En raison du démarrage des travaux sur l'emplacement actuel, une relocalisation des activités à proximité est nécessaire pour la poursuite des activités de la pépinière. Il est donc proposé d'approuver une nouvelle convention tripartite définissant les modalités de relocalisation de la pépinière, ainsi que les modalités d'intervention de l'association pour l'année 2026. La participation de la Commune est fixée à 22 425 € TTC et celle d'ICF Habitat la Sablière à 44 600 € TTC.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés (36 voix pour),
Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le projet de convention de partenariat entre la Commune de Chelles, ICF Habitat la Sablière et l'association Pépins production pour la fin de l'année 2025 et l'année 2026,

Vu l'avis de la commission Urbanisme, environnement, transports et cadre de vie du 10 novembre 2025,

Considérant que la signature d'une nouvelle convention de partenariat est nécessaire pour définir les modalités de relocalisation de la pépinière, rendue nécessaire par l'avancement du projet de renouvellement urbain des Arcades Fleuries, ainsi que les modalités d'intervention de l'association pour l'année 2026,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention tripartite entre la Commune de Chelles, ICF Habitat la Sablière et l'association Pépins production, dont le projet est joint en annexe,

DIT que les crédits sont inscrits au budget communal.

3) Approbation de la convention relative aux modalités de gestion de la végétation sous les lignes à haute tension par RTE dans le parc Liaubon à Chelles

Monsieur le Maire : « Il s'agit, avec la SAFER, la Ville de Chelles et RTE, de se mettre d'accord sur les zones et de déterminer les périodes qui impacteront moins l'environnement, notamment la faune et la flore, pour l'entretien des espaces très immédiats des lignes à haute tension.

Avez-vous des remarques à ce sujet ? Non, j'imagine.

Ni vote contre, ni abstention ; je vous en remercie. »

Le parc Liaubon constitue une continuité écologique qui accueille les mesures de compensation validées dans le cadre de l'autorisation du projet d'aménagement du parc Jacques Chirac.

Une convention a été conclue en 2019 entre la Commune de Chelles et la Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural (SAFER Île-de-France), confiant à cette dernière, pour une durée de 30 ans, la mise en œuvre du programme de restauration écologique et la gestion du site.

Le parc est traversé longitudinalement par plusieurs lignes à haute tension. À ce titre, il est soumis à une servitude d'établissement et d'entretien liée au voisinage de ces ouvrages. En tant que gestionnaire du réseau de transport d'électricité, RTE est responsable de la sécurité de ses lignes et de leurs abords. L'article L.323-4 du Code de l'énergie lui confère notamment le droit de couper les arbres ou branches pouvant gêner les conducteurs aériens ou présenter un risque de court-circuit ou d'avarie. Ces travaux de gestion de la végétation, principalement le rabattage de fourrés et d'arbres, sont réalisés par des prestataires spécialisés mandatés par RTE.

La présente convention établie entre la Commune, la SAFER et RTE a pour objet d'instaurer des obligations spécifiques pour RTE concernant l'entretien des milieux situés sous les lignes haute tension, de manière à concilier d'une part, le maintien du caractère compensatoire et écologique du parc Liaubon, et d'autre part, la sécurité des ouvrages électriques.

RTE s'engage ainsi à réaliser les interventions nécessaires uniquement en périodes de faible sensibilité pour la faune, afin de préserver les équilibres écologiques du site, et à informer préalablement la SAFER et la Commune en amont de leurs interventions.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés (36 voix pour),
Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la convention de gestion entre la SAFER et la Commune de Chelles pour l'aménagement des espaces verts le long de l'avenue de Liaubon, approuvée par délibération du Conseil municipal en date du 2 juillet 2019,

Vu le projet de convention relative aux modalités de gestion de la végétation sous les lignes à haute tension par RTE dans le parc Liaubon à Chelles,

Vu l'avis de la commission Urbanisme, environnement, transports et cadre de vie du 10 novembre 2025,

Considérant qu'afin de concilier le caractère compensatoire des milieux du parc Liaubon et la sécurité des lignes à haute tension, il convient de fixer les règles d'entretien des milieux situés sous les dites lignes à hautes tension,

APPROUVE la convention relative aux modalités de gestion de la végétation sous les lignes à haute tension par RTE dans le parc Liaubon à Chelles,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout document afférent.

4) Présentation du rapport sur le développement durable pour l'année 2025

Monsieur le Maire : « Pour ce point, je passe la parole à Colette Boissot. »

Madame Boissot : « Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à tous.

Comme chaque année, le rapport sur le développement durable dresse un bilan des actions menées par la Municipalité en faveur de la transition écologique. Il est présenté en amont du ROB.

Les actions menées en 2025 s'inscrivent dans le plan Chelles Nature 2030 et dans le cadre du renforcement du patrimoine végétal et de la lutte contre les îlots de chaleur : désimperméabilisation et végétalisation de deux cours d'école (Les Aulnes, Delambre) ; enherbement des allées du cimetière ; plantation d'environ 200 arbres.

En ce qui concerne la rénovation énergétique, l'école Pasteur a fait l'objet d'une réhabilitation complète : isolation thermique, menuiseries, luminaires, ventilation.

Un audit énergétique a été lancé sur l'ensemble des bâtiments communaux.

Quant à l'optimisation des réseaux et des infrastructures, les 6 500 points lumineux de la Ville sont passés en LED et plus de 500 logements ont été raccordés à la géothermie.

Sur le développement des mobilités douces, peuvent être cités la création d'une piste cyclable vers le rond-point Sarraut, la création d'une voie verte à l'Aulnoy, l'aménagement du quai Auguste Prévost et la sécurisation des abords de l'école Georges Fournier.

Enfin, pour la sensibilisation et l'implication citoyenne, sont à noter la reconduction des ateliers de la pépinière cheminote, la création d'un espace potager au sein de l'école du Docteur Roux, l'organisation de ramassages citoyens ou encore la plantation de 4 150 arbres par 625 élèves dans le futur parc Jacques Chirac.

Merci. »

Monsieur le Maire : « Merci beaucoup, Colette, pour cette présentation succincte du rapport sur le développement durable.

Avez-vous des questions à ce sujet ?

Monsieur Agbessi puis Madame Pereira. »

Monsieur Agbessi : « Monsieur le Maire ; chers collègues.

Les effets du changement climatique sont visibles plus que jamais. Les canicules, sécheresses prolongées et tempêtes violentes marquent notre quotidien, rappelant l'urgence d'agir.

Ici, à Chelles, peut-on dire, à la lecture de ce rapport sur le développement durable, que les actions concrètement mises en œuvre participent à la mise en œuvre d'une ville plus verte, durable et résiliente ? La réponse est non car ce rapport dont l'objectif est de donner plus de visibilité sur les actions de la Ville verse plutôt dans un style communicationnel déjà vu et se présente surtout sous l'angle d'un leurre sans trajectoire chiffrée. Il se résume, comme toujours, à un catalogue de mesures éparses, d'actions mises bout à bout, dans un document de plus de soixante-six pages mais sans vision d'ensemble ni d'indicateurs structurants.

Pour meubler ce rapport-catalogue, vous êtes allés jusqu'à y inclure le rapport sur la géothermie qui, l'année dernière, faisait l'objet d'une délibération distincte. En enlevant les trois pages sur la géothermie et quelques pages se limitant à de bonnes intentions, ce rapport non ambitieux tiendrait sur dix pages à peine.

Dans ce rapport, l'on aurait pu s'attendre, au minimum, à deux ou trois indicateurs clés pour évaluer l'état réel de la ville, notamment le niveau des émissions de gaz à effet de serre, qui est quand même un enjeu central dans la lutte contre le réchauffement climatique.

Nous avons eu trois jours consécutifs, dans cette ville, entre 40 et 42°C cet été et, pourtant, il n'est nulle part esquissé, dans ce rapport, une once de réflexion sur une stratégie massive – cet adjectif

étant très important – de végétalisation et de débitumisation. Je vous vois venir : vous allez nous parler des écoles Chanteraine, du Vieux-Colombier, des Aulnes ou Delambre. Très bien, très bien ; c'est joli sur le papier. Mais est-ce suffisant à l'échelle d'une ville fortement artificialisée comme la nôtre ? Non ! Est-ce ambitieux, alors que nous voulons des cours d'école oasis pour le bien de nos enfants ? Non ! Ce n'est pas ambitieux. Si votre objectif est de planter 2 500 arbres d'ici 2026, pouvez-vous nous dire, parce que je ne l'ai pas vu dans le rapport, le nombre exact d'arbres plantés à ce jour ?

Dans le rapport, il est aussi évoqué la création d'une nouvelle commission CESEL sur les risques majeurs mais, pardonnez-moi, à part de l'affichage, à quoi sert le CESEL quand nous savons que, sur les quatre-vingts propositions du CESEL sur les pistes cyclables, aucune – aucune – n'a été mise en œuvre par vous ou par votre majorité ?

Sur les mobilités douces, justement, il n'y a rien de substantiel entre le rapport présenté l'année dernière et celui exposé ce soir. L'intégration d'une piste cyclable bidirectionnelle, c'est très bien, dans les aménagements du giratoire Sarraut, mais ça ne va pas assez loin car il nous faut, Monsieur le Maire, un véritable plan de transition écologique, qui fasse de la mobilité douce le pilier central de l'engagement écologique de notre ville. C'est à ce titre que nous aurons des infrastructures solides, qui encouragent l'usage du vélo, réduisant la pollution et donnant les moyens aux Chelloises et Chellois de faire leur part dans cette transition.

Je ne m'attarderai pas sur le site du Mont Guichet, qui était déjà protégé avant 2014 ; je ne parlerai pas non plus de la simple allée traversant le quartier de l'Aulnoy, que vous qualifiez pompeusement de "parc" Georges Pompidou.

Monsieur le Maire, vivement, à Chelles, une transition écologique ambitieuse et inclusive pour relever ensemble les défis environnementaux et ainsi offrir aux générations futures de Chelloises et Chellois une ville vivable et vraiment durable.

Merci. »

Monsieur le Maire : « Madame Pereira. »

Madame Pereira : « Bonjour, Monsieur le Maire ; chers collègues.

S'agissant du rapport sur le développement durable, il semble primordial – c'est la base – que pour être réellement durable, la démarche doit s'inscrire dans une temporalité longue, portée par un plan d'action précis, progressif et mesurable.

Sur la forme mais aussi sur le fond, ce rapport gagnerait en qualité si nous avions les éléments de l'année passée, les actions réalisées et ce qu'il reste à faire, dans la marge de progression.

À la page 11, en dehors du parc Georges Pompidou, vous mentionnez le remplacement de 71 arbres et la plantation de 111 arbres. Pour une ville de 55 000 habitants, comme îlots de fraîcheur, cela va faire beaucoup de monde sous chaque arbre ! Il va falloir se serrer au-dessous et la fraîcheur se transformera donc en chaleur.

Plus sérieusement, je vais vous faire une proposition très pragmatique, que j'avais déjà annoncée l'an dernier dans cette instance. Comme vous le savez, je ne lâche rien.

Ma proposition s'inscrit aisément dans l'axe 3 : sensibiliser le plus grand nombre de personnes à des pratiques plus écologiques, page 7. Certains maires encouragent les habitants à planter des arbres dans leurs jardins. J'avais donné l'exemple de Jean-Paul Michel, maire de Lagny-sur-Marne : pour la troisième édition 2025, la Ville a offert un arbre par foyer afin de favoriser la renaturation et la biodiversité. Tenez-vous bien : cette année, il s'agit de 450 arbres. Comme je le disais l'année dernière, Jean-Paul Michel, ce n'est pas la gauche et, même si je ne suis pas une partisane du mécénat, cette mesure pourrait être intéressante et figurer dans notre rapport. J'ai même été chercher plus loin, et j'ai trouvé Meaux, avec Jean-François Copé et l'opération "Meaux vous offre un arbre". À quand "Chelles vous offre un arbre" ?

On ne peut pas balayer d'un revers de main ce qui a été fait mais nous pouvons impliquer davantage les habitants dans ce projet ambitieux et valoriser la responsabilité de chacun.

Nous saluons le programme de verdissement des cours d'école et nous pensons que c'est un axe prioritaire dans notre commune. Cette année, nous avons encore connu une période caniculaire et force est de constater que de nombreuses écoles n'ont pas d'îlot de fraîcheur. Les cours sont encore bien bétonnées et sous dotées en arbres. C'est une urgence de permettre aux élèves et au corps enseignant de travailler dans de bonnes conditions et de faire en sorte de trouver des alternatives lors des périodes caniculaires dans chaque établissement. Nous sommes en plein axe central du développement durable, en intégrant la qualité de vie au travail. Il est d'ailleurs dommage que ce rapport ne mentionne pas du tout cette dimension, pourtant d'actualité.

Au niveau du développement des mobilités douces, nous avons encore une large marge de progression possible. Le CESEL avait rendu un rapport sur les pistes cyclables, avec quatre-vingts propositions. Le développement du vélo, en intégrant la sécurité et le stationnement possible, est un axe important. De même, l'absence de banc sur les principales avenues de la ville limite la marche à pied pour une partie de la population. Les personnes un peu plus âgées que d'autres ont parfois besoin de faire des pauses dans leur trajet.

Concernant les activités agricoles du Mont Guichet, nous nous félicitons de la collaboration avec le vigneron. Est-il possible d'avoir un soutien plus actif avec l'activité de maraîchage, soit par l'achat de légumes, soit par l'accueil de classes de découverte sur le champ ? Il en est de même pour l'activité du miel. Sauf erreur de ma part, si ce soutien existe, il n'apparaît pas dans le rapport.

Au niveau des cantines, le rapport fait état d'approvisionnements locaux auprès de partenaires. Sauf erreur de ma part, nous n'avons pas les noms des partenaires dans ce rapport.

Enfin, pour conclure, car nous pourrions en parler pendant plusieurs heures, de nombreux points pourraient figurer dans ce rapport, avec des axes d'amélioration progressive : des composteurs de quartier, la baisse de l'utilisation de la voiture, le verdissement des zones industrielles, la valorisation des actions propres dans les ZAC.

Merci par avance, Monsieur le Maire, pour vos réponses à ces observations qui se veulent constructives. »

Monsieur le Maire : « Merci. Pas d'autre intervention ?

Je vais essayer de vous répondre de manière assez précise et concise.

Monsieur Agbessi, vous ne nous avez pas fait de citation ; ce sera peut-être pour le ROB. Pour ma part, j'en ai une : "*Qui chérit à l'excès sait haïr à l'excès.*" C'est Aristote qui disait cela. Je vous trouve un petit peu excessif dans votre intervention, ce qui nuit à sa compréhension. On ne vous trouve plus sincère. Je comprends que nous n'ayons pas la même vision, ce que j'ai toujours respecté dans cette instance. Je pense qu'il est sain que l'opposition puisse débattre et émettre des idées, contrairement à ce que l'on peut voir dans d'autres pays, pourtant loués par certains, où l'opposition est muselée et où il n'y a pas de débat. C'était le cas dans l'ex-Union soviétique ; c'est le cas aujourd'hui dans la Russie de Vladimir Poutine.

En revanche – je vous le dis avec tout le respect que je vous dois, et je sais que vous êtes quelqu'un d'intelligent – on ne peut pas être aussi excessif et penser être cru et écouté.

Vous pouvez avoir des divergences de vues, de formes, d'ambitions mais on ne peut pas être à ce point excessif.

Quand on a 1 400 logements supplémentaires connectés à la géothermie ; quand on rénove deux gymnases, quand on en construit un qui est beaucoup plus "vert", si j'ose dire, quand ils sont connectés à la géothermie ; quand notre nouveau collège est exemplaire ; quand on rénove des écoles, comme c'est le cas de l'école Pasteur ou de l'école des Aulnes ; quand on rénove des cours d'école – vous allez me dire que ce n'est jamais assez, mais sur nos trente-huit écoles, nous en avons déjà fait un certain nombre et nous en faisons tous les ans, comme à Vieux-Colombier, Delambre, Les Aulnes ; quand des aménagements sont faits sur les terrains de sport ; quand on travaille sur l'aménagement et la désimperméabilisation aux abords des écoles, comme à Curie ou Pasteur, par exemple ; quand on développe la géothermie, qui est le fruit de mes deux prédécesseurs, Jean-Paul Planchou et, surtout, Charles Cova, qui l'a enclenchée – à ce sujet, il est vrai qu'ils ont fait beaucoup pour la géothermie mais le rapport sur la géothermie, qui fera l'objet d'un rapport *ad hoc*, montre qu'il y a eu une vraie progression sur les mandats qui sont les nôtres, parce que nous prenons appui aussi sur ce qui a été bien fait mais qu'il est important d'amplifier. Vous nous auriez d'ailleurs reproché le nombre de pages si nous en avions fait trop ; vous nous dites aujourd'hui que nous en avons fait trop pour ce qu'il y avait à dire mais quand nous en faisons un peu moins, vous nous disiez qu'il n'y avait pas assez de pages. On ne sait plus ce qu'on doit vraiment faire ; quoi qu'on fasse, on ne trouvera jamais grâce à vos yeux – quand on voit ne serait-ce que le sujet de la géothermie, qui est un axe important, ce n'est quand même pas "rien" et je pense que votre intervention est un peu excessive.

Vous parlez d'une simple allée dans le secteur de l'Aulnoy, mais il est question de 5 000 m² ; ce n'est pas vraiment une allée et c'est quand même un îlot de fraîcheur, avec des arbres remarquables qui ont été plantés. Je vous rappelle que, selon les projets initiaux, Monsieur Agbessi, nous aurions pu faire trois fois plus de logements sur cet espace, sans parc. Encore une fois, nous aurions pu faire le choix qu'il n'y ait pas de parc, surtout au regard de l'état dans lequel nous avons trouvé la société d'économie mixte, qui aurait impliqué de faire de plus en plus de logements pour la rentabiliser et la rééquilibrer. Ce n'est pas la voie que nous avons prise : nous avons fait des choix stratégiques pour précisément faire en sorte d'arriver à un équilibre et que le parc qui manquait à ce quartier – dont je rappelle qu'il a été construit par mon prédécesseur et où il n'y avait aucun parc – c'est nous qui l'avons fait. Je ne vous ai pas trouvé très bienveillant à notre égard à ce sujet.

Sur les îlots forestiers, Madame Pereira, il y a de bonnes idées partout. Je pense que vous avez raison de dire que certaines villes font la démarche d'offrir des arbres à leurs habitants pour qu'ils les plantent dans leurs jardins. Ce sont souvent des villes qui ont des budgets plus importants que les nôtres, notamment par habitant. Je rappelle que Meaux a un budget de fonctionnement de 100 millions d'euros alors qu'à Chelles, pour le même nombre d'habitants, nous sommes à 68 millions d'euros. Leur masse salariale atteint quasiment le double de la nôtre, et j'exagère à peine. Ils ont des moyens que nous n'avons pas.

En revanche, je vous le dis très honnêtement, je ne suis pas sûr que ce soit à nous de payer les arbres à planter chez les gens.

Il reste que, notamment grâce au mécénat, nous avons fait en sorte de planter 10 000 arbres dans les îlots forestiers. Vous évoquez les arbres que l'on plante, mais vous oubliez ceux qui sont déjà là, qui sont liés aux nouveaux alignements ou aux nouveaux parcs que nous avons créés. Nous avons quand même investi. Quand vous dites, Monsieur Agbessi, que nous avons une ville très urbanisée, c'est vrai, mais 40 % de notre territoire est constitué d'espaces verts. C'est encore un peu excessif en la matière. Il en va de même sur les pistes cyclables : dire que nous n'avons retenu aucune des pistes de réflexion du CESEL, c'est faux. Vous l'avez vu : des pistes cyclables sont soit en projet, soit en construction, soit achevées, et elles sont aussi le fruit du travail avec le CESEL. Certes, on ne peut pas faire quatre-vingts choses en même temps ; j'en conviens. Tout n'est pas possible tout de suite. Quand on fait Auguste Meunier et qu'on travaille sur la passerelle qui permettra de traverser au-dessus du canal, quand on a fait Charles de Gaulle, quand on a fait la piste cyclable qui relie les Coudreaux au chemin du Sempin, ce n'est quand même pas "rien". Ce n'est peut-être pas assez, mais ce n'est pas "rien". Ne même pas reconnaître qu'il y a des avancées notables, je trouve que ça nuit à votre réflexion et à votre crédibilité.

Je terminerai en vous rappelant la crise financière qui touche nombre de communes, dont nous faisons partie. Par les responsabilités, parfois à l'échelle nationale, de tous les groupes politiques, nous avons à l'heure actuelle nombre d'incertitudes sur nos capacités budgétaires, ce qui était déjà le cas l'année dernière. Malgré tout, l'environnement n'a pas été délaissé par notre budget, au contraire. Nous en reparlerons lors de la présentation du rapport sur les orientations budgétaires : c'est un domaine sur lequel nous continuons à investir massivement, pour plusieurs raisons, la qualité de vie, l'enjeu environnemental mais aussi l'embellissement de la Ville puisque c'est un mot que je n'ai pas vraiment entendu dans vos bouches. Nous profitons notamment de la rénovation pour embellir. C'est le cas par exemple des résidences sociales ou des équipements qui sont désormais avec de la pierre meulière, de la brique, ce qui embellit notre ville et est salué par beaucoup.

Voilà ce que je voulais vous dire, en espérant avoir répondu à vos questions.

Je termine sur le CESEL : je rappelle qu'il travaille et a travaillé aussi sur les risques majeurs, ce qui alimente justement le travail de notre plan communal de sauvegarde avec les pompiers. Il me semble que ce sera fait dans quelques jours. Ne tenez donc pas de tels propos. Il est quand même assez maladroit – je n'ai pas dit malhonnête, mais maladroit – d'ériger de grands mensonges en petites vérités.

Monsieur Agbessi. »

Monsieur Agbessi : « Cela peut vous paraître excessif, sauf que, ce qui relève pour vous de l'excès, est plutôt, pour moi, un manque d'ambition. Peut-être suis-je plus ambitieux que vous sur la thématique écologique. Ce n'est pas une priorité parmi les priorités pour vous. Ce n'est pas un sujet ; je vois qu'il y a un désaccord, en tout cas sur la façon dont nous voyons les choses.

Je remarque quand même que vous n'avez pas répondu à la question que j'ai posée : peut-on me dire le nombre d'arbres ? Il y avait un projet... »

Monsieur le Maire : « C'est dans le rapport, Monsieur Agbessi, et rien ne vous empêchait – et je vais mettre fin à cet échange – de venir en commission. La commission est faite pour poser des questions techniques. »

Monsieur Agbessi, concomitamment : « Je n'ai pas fini, Monsieur le Maire. »

Monsieur le Maire : « Vous êtes tout le temps absent aux commissions et vous venez ici poser des questions pour faire croire qu'on ne vous répond pas, alors que tout est dans le rapport, sur les plusieurs milliers d'arbres qui ont été plantés. Je précise d'ailleurs à Madame Pereira que, heureusement, on a les trois à quatre mille arbres d'alignement qui nous permettent aussi d'avoir des espaces verts un peu partout.

Monsieur Agbessi, je comprends que vous ayez envie de faire un effet de manche, surtout en cette période, mais venez aux commissions : les réponses, vous pourrez les avoir, les techniciens sont là, les services de la Ville sont là, si vous ne croyez pas les élus. En séance du Conseil municipal, vous ne pouvez même pas leur poser de question et je n'ai pas le droit de les interroger. Les arbres, c'est à l'intérieur du rapport, vous avez les éléments. »

Monsieur Agbessi : « Non, ce n'est pas dedans. »

Monsieur le Maire : « Vous pouvez faire croire au public qui est venu vous écouter attentivement que vous ne l'avez pas, mais vous l'avez. »

Monsieur Agbessi : « Non, je ne l'ai pas. »

Monsieur le Maire : « Écoutez, vous le trouverez. »

Monsieur Agbessi : « Très bien, vous n'avez pas voulu répondre, j'en prends acte. »

Monsieur le Maire : « Vous pouvez continuer si vous avez une autre question.

Très bien. Je vous propose que nous puissions prendre acte.

Nous prenons acte, merci beaucoup. »

Le rapport sur la situation en matière de développement durable est une obligation prescrite par la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010, portant engagement national pour l'environnement.

La Ville de Chelles réalise, en 2025, son 14^{ème} rapport sur la situation en matière de développement durable. Il porte sur les actions conduites par la Ville de Chelles, au titre de la transition énergétique et écologique, de la gestion du cadre de vie, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité.

Il vise également à établir un bilan sur les politiques publiques, les orientations et programmes mis en œuvre sur le territoire de Chelles, concourant à l'engagement de la Commune dans la transition énergétique pour la croissance verte.

Ce rapport, annexé à la présente note, doit être présenté en préalable du Débat d'Orientations Budgétaires. Il s'articule autour des cinq finalités du Développement Durable, définies par l'article L. 110-1 du Code de l'environnement.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré,
Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2311-1-1,

Vu la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement,

Vu le décret n°2011-687 du 17 juin 2021, relatif au rapport sur la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales,

Vu le rapport développement durable pour l'année 2025,

Vu l'avis de la commission municipale Urbanisme, environnement, transports et cadre de vie du 10 novembre 2025,

Considérant que l'article susvisé du Code général des collectivités territoriales prévoit que, dans les collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants, préalablement aux débats sur le projet de budget, le Maire présente un rapport sur la situation en matière de développement durable intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation,

PREND ACTE du rapport sur le développement durable pour l'année 2025.

FINANCES

5) Rapport sur l'égalité entre les femmes et les hommes

Monsieur le Maire : « Nous restons dans la prise d'acte mais, cette fois, cela concerne le rapport sur l'égalité entre les femmes et les hommes. Je rappelle que c'est toujours en lien avec le rapport sur les orientations budgétaires. Je laisse la parole à Colette Boissot. »

Madame Boissot : « Merci.

Ce rapport comprend deux volets : la politique menée au sein de la Collectivité et la politique menée sur le territoire.

Le plan pluriannuel pour la politique menée au sein de notre collectivité s'articule autour de quatre axes et est révisable tous les trois ans. Celui-ci s'inscrit dans la période 2023-2026. Les quatre axes sont les suivants :

- Axe 1 : Évaluer, prévenir et, le cas échéant, traiter des écarts de rémunération entre les hommes et les femmes ;
- Axe 2 : Garantir l'égal accès des femmes et des hommes aux corps, cadres d'emploi, grades et emplois de la fonction publique ;
- Axe 3 : Favoriser l'articulation entre activité professionnelle et vie personnelle et familiale ;
- Axe 4 : Prévenir et traiter les discriminations, les actes de violence, de harcèlement moral et sexuel ainsi que les agissements sexistes.

Tous ces axes ont bien sûr été suivis, amplifiés et amendés puisque cela fait dix ans que nous avons un rapport sur l'égalité entre les femmes et les hommes.

En ce qui concerne le volet des politiques menées sur le territoire, il s'articule autour de six axes :

- Axe 1 : Internaliser l'égalité entre les femmes et les hommes dans le champ de la politique publique locale ;
- Axe 2 : Aider à l'épanouissement des femmes au quotidien ;
- Axe 3 : Accompagner les femmes en difficulté ;
- Axe 4 : Accompagner l'emploi des femmes et soutenir l'entrepreneuriat féminin ;
- Axe 5 : Favoriser l'accès au sport et à la culture ;
- Axe 6 : Inciter les partenaires économiques au respect de l'égalité réelle.

Pour citer quelques nouveautés 2025, nous avons :

- L'emploi de noms de femmes pour désigner des équipements sportifs ;
- L'opération "sacs à pain" menée dans les boulangeries, avec des messages contre les violences faites aux femmes inscrits sur les emballages ;
- Le lancement du dispositif Angela ;
- La soirée de sensibilisation concernant les violences sexistes et sexuelles dans le milieu du sport, avec la participation de Sarah Abitbol ;
- Bien d'autres actions, que vous trouverez à la lecture de ce rapport.

Merci. »

Monsieur le Maire : « Merci beaucoup, Colette.

Je passe la parole, j'imagine, à Lucia Pereira, puis à Monsieur Agbessi, qui ont le mérite d'être présents aujourd'hui, je tiens à le préciser. Je pense que c'est important. Voilà. »

Madame Pereira : « Tout d'abord, au nom de Faire Ville Ensemble, nous tenons à dire que, s'agissant de tout ce qui peut être fait à Chelles dans le cadre de l'égalité entre les femmes et les hommes, nous sommes pour, avec un grand oui. Merci à celles et ceux qui prennent à bras-le-corps ce sujet, qui dépasse les clivages politiques, et œuvrent pour l'émancipation humaine.

Bien que, l'année dernière, nous ayons eu des remarques désagréables et blessantes de Monsieur Drici sur le sujet, j'ai bien retenu que nous avons des propos qui endormaient l'assistance et que nous n'étions pas en Afghanistan. J'aurais tendance à dire heureusement, d'ailleurs. Je vais continuer à dire et à redire ce que nous défendons avec force et rigueur sur le sujet de l'égalité entre les femmes et les hommes, tout simplement parce que rien n'est jamais acquis, comme la mixité.

Sur ce sujet comme d'autres, nous n'aspirons pas au repos. D'ailleurs, lorsqu'un élu de cette assemblée a pu dire avec légèreté qu'il était prêt à la doter, en parlant de la mairie, je pense qu'il est important de remettre du sens derrière les mots. Pour ma part, si nous devons doter la ville de quelque chose, alors dotons-la d'outils, de moyens et d'actions concrètes pour faire avancer l'égalité entre les femmes et les hommes. C'est la seule dot acceptable en 2025 : une dot en droits, en protection et en politiques publiques.

Pour revenir sur le rapport, celui-ci est présenté au titre des finances. Il est crucial de rappeler que la raison d'être de ce rapport est qu'il vise à orienter les décisions budgétaires pour l'année à venir, en s'appuyant sur des données concrètes et des analyses pertinentes. Ce n'est pas pour rien si le rapport sur l'égalité hommes-femmes est toujours mis en évidence avant le débat sur les orientations budgétaires. Il est dommage que nous ne puissions avoir un lien direct avec les finances et des éléments plus chiffrés sur les actions mises en œuvre dans ce rapport, même si j'ai très bien compris les arguments du budget genré.

Pour ce qui concerne la première partie, sur les politiques menées par la Commune au sein de la Collectivité, nous faisons le constat que les écarts salariaux sont liés au secteur d'activité. Nous avons davantage de femmes dans le social et la petite enfance et plus d'hommes que de femmes dans la sûreté.

Si nous évoquons la qualité de vie au travail pour les femmes, sujet qui mérite notre attention, d'après une étude IFOP, 54 % des femmes déclarent connaître des règles douloureuses. Quelles sont les actions mises en place à Chelles ? Est-il proposé au minimum la possibilité de télétravailler durant cette période ?

Pour ce qui concerne la seconde partie, sur les politiques menées par la Commune sur son territoire, je tiens tout d'abord à dire que nous sommes un jour particulier : pour celles et ceux qui ne le savent pas, le 25 novembre est la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes. Nous ne pouvons pas passer sous silence les 149 femmes victimes de féminicides depuis le début de l'année. Dans 91 % des violences sexuelles, les femmes connaissent leur agresseur et nous savons que les femmes sont avant tout en danger chez elles. Ainsi, l'installation des 250 caméras est impuissante face à cela.

Pas plus tard que ce vendredi, dans le cadre de mon activité professionnelle, j'ai dû signaler une situation de maltraitance, violences verbales et physiques d'un fils vis-à-vis de sa mère âgée au domicile. Une véritable coordination s'est mise en place avec les différents partenaires pour sécuriser Madame.

Tout cela pour vous dire que les intervenants à domicile ont un véritable rôle pour remonter les informations et qu'il est vraiment nécessaire d'éduquer les garçons et les filles, dès le plus jeune âge, pour éviter que ces violences ne se perpétuent. Dans un contexte où la violence domine, y compris dans le milieu politique actuellement, nous avons vraiment besoin que les communes mettent en place des actions de sensibilisation, notamment dans les écoles primaires, je dirais même dès la maternelle, sur les relations d'entente entre les genres.

À l'unanimité, nous pouvons être fiers de la mise en place du dispositif Alerte Angela. Lors du dernier rapport sur l'égalité entre les femmes et les hommes, Faire Ville Ensemble soulignait

l'importance de ce dispositif. Le procès-verbal fait foi. Ce dispositif doit continuer dans le temps. Il serait bien d'avoir une analyse annuelle, pour mesurer la qualité de ce nouveau service.

Après le dispositif Alerte Angela, est-il possible de réfléchir à une marche pour l'émancipation humaine – pourquoi pas un footing – dans le cadre du mois de novembre de chaque année ? Cette marche pourrait signer un acte symbolique fort de l'engagement de la Ville vis-à-vis de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Enfin, je ne peux terminer ce mandat sans revenir sur une proposition que j'ai déjà faite à plusieurs reprises et qui est véritablement une action pouvant être locale. Cette dernière a été soutenue l'an passé par Olivier Gil. La précarité menstruelle aurait toute sa place dans ce rapport. Je donne un chiffre important : plus de quatre millions de femmes, en France, sont touchées par la précarité menstruelle. Comme je l'ai déjà évoqué, Lagny a mis en place un dispositif d'aide et d'accompagnement et cela ne coûte quasiment rien. Je ne rallongerai pas les arguments sur les atouts de cette mesure car cela a été très bien développé l'année passée. Vous aviez répondu, Monsieur le Maire : *"L'initiative de Lagny est intéressante. Nous sommes en train de regarder, avec Benoît Breysse, si nous pouvons le mettre en place dans notre ville. Comme vous le savez, j'évite toujours de me précipiter sur des sujets que nous ne pouvons pas maîtriser."* Peut-être qu'un jour, à Chelles, ce dispositif sera mis en place. En tout cas, nous l'espérons. »

Monsieur le Maire : « Merci, Madame Pereira.

Monsieur Agbessi, vous souhaitiez intervenir. »

Monsieur Agbessi : « Oui, Monsieur le Maire ; chers collègues.

Je remercie Lucia pour son intervention et les questions qu'elle pose, qui sont aussi les miennes et sur lesquelles je ne vais pas revenir.

Le hasard du calendrier veut que ce rapport soit présenté aujourd'hui, journée de lutte contre les violences faites aux femmes. Mon propos va plutôt au-delà du rapport, qui contient des mesures très intéressantes sur la sensibilisation et la formation : il est intéressant de mettre le focus sur cette journée qui, par hasard, coïncide avec la réunion du Conseil municipal.

Il est important de rappeler que la violence à l'égard des femmes et des filles demeure l'une des violations des droits de l'Homme les plus répandues dans le monde. À l'échelle mondiale, près d'une femme sur trois a été victime de violences physiques ou sexuelles de la part de son partenaire intime, de violences sexuelles d'un autre partenaire, ou des deux, au moins une fois dans sa vie. En France, en 2024, 327 faits de soumission chimique en vue d'un viol ou d'une agression sexuelle ont été recensés. En 2023, 127 personnes ont été mises en cause pour soumission chimique, dont 62 procédures poursuivies. Ce nombre reste largement sous-estimé en raison du manque d'information, de l'amnésie des victimes et de la disparition rapide des substances chimiques. Seule une victime sur dix dépose plainte, selon les estimations de l'Observatoire national des violences faites aux femmes. Au-delà des formations à déployer, que je salue, et de tout ce qui est mis en œuvre pour éduquer et sensibiliser, je tiens à rappeler, au-delà du ruban blanc que nous avons aujourd'hui, l'impérieuse nécessité de la Ville de Chelles de se mobiliser, par tous les moyens, et de partager cette culture commune de lutte contre les violences faites aux femmes.

Merci. »

Monsieur le Maire : « Merci beaucoup pour vos interventions, tous les deux.

J'ai noté tous vos points respectifs sur ce rapport. Simplement, je préciserai certains points. Sur les violences, vous avez raison, Madame Pereira ; les presque 300 caméras ne peuvent pas tout résoudre parce que ces violences se produisent beaucoup dans l'intimité, malheureusement, et dans le cercle familial. Nous ne sommes pas là pour mettre des caméras chez les gens. En revanche, je tiens quand même à préciser deux sujets importants en la matière.

Les caméras sont aussi un élément de preuve. Cela a été le cas il n'y a pas très longtemps au tribunal de Meaux à propos d'un homme qui a agressé sa femme rue Gambetta. Celle-ci a refusé de porter plainte et a même nié au tribunal et, sans l'élément de preuve des caméras, le mari n'aurait pas été condamné. La presse en a parlé. Ce n'est pas qu'anecdotique.

Je rappelle aussi, et les chiffres sont disponibles, que le nombre d'agressions sur la voie publique, dont on sait qu'elles peuvent beaucoup arriver à l'égard de femmes, est en chute libre à Chelles depuis l'installation des caméras. Cela ne veut pas dire que tout est résolu grâce à cela mais, quand on divise par cinq à dix le nombre d'agressions sur la voie publique, ce n'est pas complètement anodin.

En revanche, vous avez raison tous les deux quand vous parlez des mesures éducatives : c'est pour cela que, même si la Ville n'a pas spécialement cette compétence, elle agit en matière de prévention auprès des collégiens et des lycéens pour lutter contre ce phénomène, qui peut démarrer tôt, comme vous l'avez rappelé, Madame Pereira. Les actions de prévention menées permettent, très vite, d'apprendre aux collégiens, pour éviter qu'ils ne deviennent des adultes qui peuvent être de futurs harceleurs ou autres.

Sur la précarité menstruelle et les règles douloureuses, en interne, nous avons une politique RH assez active sur le télétravail. Les RH et les cadres sont aussi là pour tenir compte des difficultés des uns et des autres. C'est assez compliqué, juridiquement, sur certains aspects. Vous savez que toutes les villes qui ont mis en place des autorisations spéciales d'absence (ASA) sur ces dispositifs ont fait beaucoup de "comm" mais ont été retoquées parce que ces décisions étaient manifestement illégales. Cela ne veut pas dire que ce n'est pas intéressant : c'est seulement que c'est illégal et qu'il est difficile pour nous de prendre une telle décision, sauf pour faire un "coup de comm", comme d'aucuns l'évoquaient.

Sur la mise en accessibilité, comme on se l'était dit, je ne dis pas que c'est inintéressant mais il faut aussi examiner la manière dont cela pourrait être mis en place. Nous étions aussi dans l'attente d'une décision : le gouvernement a fait adopter par le Parlement, en 2023, une disposition permettant de mettre en œuvre un remboursement des protections menstruelles réutilisables pour les moins de 26 ans. Le décret d'application n'est jamais sorti. Nous devons pouvoir nous adapter aux besoins mais nous ne pouvons pas non plus tout faire à la place des autres partenaires. Cela ne signifie pas que nous ne pouvons rien faire mais nous ne pouvons pas non plus tout prendre à notre charge, sachant que le CCAS intervient beaucoup en la matière, notamment en lien avec des associations.

Voilà pour vous répondre, rapidement.

Je termine sur l'Alerte Angela. Je tiens quand même à dire, Madame Pereira, que c'est vous qui nous avez « alertés » sur le sujet, si j'ose dire. Vous nous avez fait une proposition, qui a été retenue et qui, aujourd'hui, est un plein succès. Je tiens, au sein de ce Conseil municipal, à vous en remercier.

Quant à la marche, c'est une autre réflexion. Merci à vous.

Je vous propose que nous prenions acte du rapport. Je vous en remercie. »

Pour les collectivités territoriales de plus de 20 000 habitants, le Code général des collectivités territoriales prévoit qu'un rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes soit présenté préalablement aux débats sur le projet de budget.

Le décret n°2015-761 du 24 juin 2015 indique que ce rapport comporte un volet relatif à la politique des ressources humaines de la collectivité « employeuse », ainsi qu'un autre volet qui reprend, plus globalement, la situation et les dispositifs mis en œuvre en faveur de l'égalité femmes-hommes sur le territoire.

Le rapport présenté au Conseil municipal s'articule donc autour des deux axes cités précédemment.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2311-1-2,

Vu le décret 2015-761 du 24 juin 2015 relatif au rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant les collectivités territoriales,

Vu le rapport sur l'égalité entre les femmes et les hommes,

Vu l'avis de la commission municipale Economie, finances, affaires générales et numérique du 17 novembre 2025,

Considérant que l'article susvisé du Code général des collectivités territoriales prévoit que les collectivités territoriales de plus de 20 000 habitants présentent, chaque année, un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes préalablement aux débats sur le projet de budget, intéressant le fonctionnement de la commune, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation,

PREND ACTE du rapport annuel sur l'égalité entre les femmes et les hommes pour l'année 2025.

6) Débat et vote des orientations budgétaires 2026 sur la base du rapport d'orientations budgétaires

Monsieur le Maire : « Je passe la parole à Guillaume Ségala pour un résumé du rapport sur les orientations budgétaires pour 2026. »

Monsieur Ségala : « Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à toutes et tous.

Nous allons regarder, comme nous le faisons chaque année, les grands traits du budget que nous construisons et que nous vous présenterons complètement le mois prochain.

Avant de commencer, je dirai quelques mots sur les discussions autour du budget de l'État, qui sont en cours et qui, bien sûr, ont des conséquences majeures sur la construction de notre propre budget.

Très rapidement, je ferai part de réflexions sur la forme et sur le fond.

Sur la forme, nous avons l'impression que ce PLF ne veut être voté par personne et, d'ailleurs, ne sera voté par personne. Aujourd'hui, bien malin est celui qui peut dire ce que sera l'issue des discussions en cours. Est-ce que ce sera un budget imposé par ordonnance, est-ce que ce sera une loi spéciale et un nouveau PLF au cours de l'année 2026, est-ce que ce sera un accord Sénat-Assemblée ou encore un vote à l'Assemblée en deuxième lecture ? Aujourd'hui, personne ne le sait. Nous montons donc ce budget municipal avec cette instabilité et sans information fiable quant aux ressources de la Ville. C'est un premier point.

Le deuxième point sur la forme est que nous avons au moins deux certitudes : la première, c'est que l'État a enfin pris en compte la mesure abyssale de son endettement et la nécessité d'engager des mesures correctives. Ces mesures correctives, que ce soit dans ce budget, dans un autre budget pour 2026, 2027 ou 2028, verront les collectivités fortement affectées dans leur engagement pour le rétablissement des comptes publics. Ces mesures varieront, notamment en leurs montants, selon les années, mais nous entrons dans un tunnel qui sera très dur pour l'État et, de fait, pour les collectivités, qui dépendent en partie de l'État pour monter leurs propres budgets.

Ces premières réflexions sur la forme ne sont pas très engageantes, j'en suis désolé, mais en même temps, nous sommes bien obligés d'en parler.

Sur le fond, le budget présenté actuellement, qu'il aille au bout ou non d'ailleurs, est particulièrement injuste pour les collectivités. Il est triplement injuste, déjà, parce que l'effort demandé aux collectivités est majeur : l'on parle de 4,6 milliards d'euros fléchés pour les collectivités, avec les effets de bord, on est presque à 8 milliards d'euros, ce qui est conséquent et du jamais vu pour un seul exercice. Ensuite, cet effort est concentré sur les plus grosses communes et les intercommunalités, notamment les anciennes intercommunalités industrielles. Pour comprendre en quoi c'est injuste, Chelles est un très bon exemple. Ce n'est pas parce que vous avez, par rapport à l'ensemble des villes et villages de France, beaucoup d'habitants, que vous êtes riche. Il serait intéressant de regarder, et le revenu des habitants, et le revenu de la Ville en fonction de ses habitants, pour sortir une règle un peu intelligente et pas simplement se dire que si l'on prend un, deux ou trois millions d'euros sur un gros budget, ça ne se verra pas. Ce n'est pas vrai : ça se voit, et ça se ressent durement dans les budgets municipaux et, notamment, dans celui de la Ville de Chelles.

Le point suivant est que l'État revient sur des engagements qu'il avait pris en prenant de l'argent à la Collectivité, mais ce n'est pas de l'argent de poche qu'il lui donnait chaque année : c'est de l'argent qu'il lui devait, en compensation de suppression de taxes, en FCTVA sur des investissements qu'elle avait faits. Cet argent, qui correspond à des recettes propres de la Collectivité, est repris et, en cela, un État qui ne tient pas ses engagements budgétaires met tout le monde en difficulté.

Voilà ce que je voulais vous dire avant d'attaquer notre budget, avec un premier regard sur le budget de l'État qui se dessine et qui sera forcément impactant pour nous.

Sur le budget de la Ville, même si le PLF ne sera sûrement pas voté ou en tout cas avec des évolutions majeures, au moment où l'on se parle, il faut bien que l'on décide d'un budget, pour notre part. Il ne faut pas voir le tableau plus sombre qu'il ne l'est mais il ne faut pas non plus refuser de prendre en compte les risques d'un plan d'économies de l'État sur les collectivités.

Nous avons donc décidé, par rapport aux éléments dont nous disposons, de faire entrer dans notre budget des réserves, si le DILICO – qui est une ponction sur notre DGF – était appliqué, comme nous l'avons fait l'an dernier, d'ailleurs. Par conséquent, nous avons un budget qui est particulièrement précautionneux, l'idée étant de bien gérer les finances de la Ville et, peut-être, d'avoir de bonnes surprises en fin d'année mais, en tout cas, pas de mauvaises.

Vous le voyez dans la diapositive qui vous est proposée : nous avons un impact du PLF 2026 tel qu'il est dessiné, qui serait, pour la Commune, de 1,7 million d'euros, avec 1 million sur le DILICO seconde version, puisque nous avons déjà connu un DILICO première version l'an dernier.

La diapositive suivante montre de plus près la manière dont cela s'organise dans notre section de fonctionnement.

Vous y trouvez des recettes qui évoluent de 1,2 million d'euros. Majoritairement, elles évoluent positivement du fait d'attributions du FPIC qui, pour quelques années encore, revient sur notre commune, et de la revalorisation des bases fiscales. C'est le fruit des impôts qui rentrent pour 400 000 euros mais cette hausse n'est pas due à une évolution du taux que nous votons puisque nous ne modifions pas le taux : elle est due à l'évolution des bases.

Concernant les dépenses, elles sont en légère baisse, à hauteur de 100 000 euros. L'on peut s'interroger sur cette baisse car, tout à l'heure, je vous ai dit que le DILICO augmentait fortement et qu'il y avait 1,7 million de dépenses supplémentaires en lien avec l'effet du PLF sur notre commune. Mais cela s'explique par le fait que nous avons déjà pris des mesures l'an dernier et, de budget à budget, l'effort n'est pas plus conséquent.

Un petit point sur les recettes fiscales : vous voyez une évolution de près de 400 000 euros de recettes qui, je vous le redis, est due à l'évolution des bases. Ces recettes permettent peu ou prou de couvrir l'inflation. Ce sont donc des recettes nouvelles mais, malheureusement, pas de l'argent en plus par rapport aux situations qui ont pu être connues les années précédentes.

Sur les DMTO, il faut savoir que, derrière ce sigle barbare, se trouvent les droits de mutation ou, plus simplement, une partie de l'argent que vous laissez chez le notaire quand vous achetez un bien, et qui nous revient. En 2023 et 2024, leur montant s'est effondré, en raison du moindre nombre de cessions foncières, d'achats, de ventes, ce dont il est résulté de moindres recettes pour les collectivités en général, départements et communes notamment. Par rapport aux perspectives que nous avons depuis le début de l'année, nous projetons des recettes qui s'établiraient autour de 2,2 millions d'euros, en espérant qu'elles atteignent vraiment ce montant, signant une remontée dans les prochaines années, après la forte diminution connue depuis 2022.

Un point sur les dotations, pour vous dire que la DGF reste quasiment *flat* même si elle est en légère baisse. Ce qui est important, quand il est question de DGF, c'est de rappeler à quel point la Ville de Chelles touche moins que les autres communes, en particulier celles de la strate. Je vous le disais tout à l'heure en parlant du PLF : il faut comparer les communes entre elles mais il faut surtout comparer les recettes des villes selon leur nombre d'habitants. Sur le fait que la Ville de Chelles touche moins, l'idée n'est pas de se contenter de s'en plaindre pendant des années, même si nous avons essayé de faire changer les choses, au même titre que les précédents maires. Simplement, cette réalité nous engage à gérer de la meilleure manière les deniers publics. Je ne dis pas que quand vous avez de l'argent, il faut faire n'importe quoi avec l'argent public ; loin

de moi cette idée. Mais la situation et les recettes rares de la Commune de Chelles font, de fait, que nous avons cette double exigence que nous nous imposons tant sur la gestion des recettes et des dépenses que sur la question du désendettement, dont nous reparlerons ultérieurement.

Concernant les investissements, vous avez eu la liste dans les documents et vous pouvez voir les éléments qui s'affichent. Je ne vais pas vous en lire l'intégralité ; simplement, je vous invite à garder à l'esprit que nous avons un plan d'investissement de 16 millions d'euros en 2026. Ce montant reste conséquent pour la ville et pour le budget de la Ville, avec des éléments majeurs. Je pense, en particulier, à l'extension de l'école Lise London, aux travaux d'accessibilité des écoles Bickart, Chappe et du Docteur Roux. J'ajouterai tout ce qui relève des dotations annuelles pour les travaux et équipements, entre autres investissements nombreux qui permettent de réaliser par exemple des travaux d'embellissement et d'équipement pour la ville de Chelles, sans oublier la poursuite du déploiement de la vidéoprotection.

Sur les recettes d'investissement, je vous le disais tout à l'heure : nous sommes allés chercher des subventions pour près de 3,3 millions d'euros, ce qui est significatif. Nous avons, surtout, des épargnes, à hauteur de 4,6 millions d'euros, qui permettent d'investir autant. C'est ce qui explique l'idée de la gestion, précédemment évoquée : plus nous faisons d'efforts sur le fonctionnement, plus nous avons d'argent de côté pour pouvoir investir massivement. C'est la politique que nous menons depuis 2014.

Nous allons passer directement au sujet de la dette. L'investissement implique la levée d'emprunts, chaque année ; la Ville de Chelles lève des emprunts. L'idée est de lever chaque année moins d'emprunt que ce que nous remboursons aux banques, ou de vous proposer de lever autant mais sans aller les chercher. Comme le montre la diapositive, nous allons, à la fin 2026, arriver à moins de 50 millions de stock de dette dans notre ville. Nous sommes partis de près de 75 millions d'euros en 2013 ; ce sont donc 25 millions d'euros de réduction de la dette, ce qui est notable. J'insiste lourdement sur ce point puisque la dette de la Ville, c'est comme la dette que vous pouvez contracter auprès d'une banque, pour acheter votre maison, votre appartement, votre voiture. La dette n'est pas un gros mot, loin de là. La seule limite de la dette est qu'il faut qu'elle soit en cohérence avec vos revenus. La Ville de Chelles avait une dette qui était bien supérieure à ce qu'elle pouvait se permettre. Nous la baissions depuis maintenant douze ans, méthodiquement, et nous continuerons puisque tout l'argent que vous mettez dans la dette, et donc que vous rendez aux banques avec des intérêts, ce n'est pas de l'argent que vous mettez dans les services publics et encore moins dans les investissements pour l'avenir de notre Ville. Nous allons donc continuer et ce, malgré l'ambiance économique et budgétaire de l'État qui, il faut le dire, est morose.

Je dirai un dernier mot sur la dette car, même si c'est un peu technique, il est bon de le savoir. Notre dette est principalement à taux fixe, pour 83 %, le reste, soit 17 %, étant à taux variable. C'est important puisque, dans un moment où l'économie a tendance à fluctuer fortement, il est toujours rassurant de savoir que notre dette ne bougera pas, ou seulement à la marge, puisque les taux variables que nous avons sont capés. Il n'y a donc pas de risque de dérapage de ce côté.

Voilà ce que je voulais vous dire sur ces premiers éléments budgétaires avant la grande discussion du mois prochain. Gardez à l'esprit que, dans un moment difficile pour l'État, qui est un moment d'instabilité, nous tenons toujours le cap, en étant ambitieux, et pour les services, et pour

les investissements, tout en faisant particulièrement attention aux deniers publics et en poursuivant la politique de désendettement que nous menons depuis 2014. »

Monsieur le Maire : « Merci beaucoup, Guillaume.

Y a-t-il des souhaits de prise de parole ?

Monsieur Mekrez, je vous en prie, puis Monsieur Agbessi »

Monsieur Mekrez : « Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à tous.

Merci pour cette présentation. Je souhaite revenir sur plusieurs points qui nous semblent essentiels.

D'abord, les chiffres présentés semblent, à notre sens, comporter quelques incohérences.

Premièrement, sur l'attribution du fonds de péréquation, le FPIC, on lit en page 7 + 800 000 euros en 2025-2026, alors qu'en page 11, vous affichez 870 000 euros en 2025 et 783 000 euros en 2026. Est-ce que vous pourriez l'expliquer, s'il vous plaît ?

Ensuite, la politique d'investissement apparaît peu volontariste et déséquilibrée. Deux chiffres : plus d'un million d'euros sont consacrés à la vidéosurveillance, contre seulement 4 000 euros pour la rénovation énergétique des écoles. La transition écologique et la mobilité douce méritent un engagement plus ambitieux.

Sur la dette, ensuite, la stratégie est préoccupante. En 2026, le nouvel emprunt, dont vous parliez précédemment, de 6,7 millions d'euros, correspond exactement au capital remboursé, laissant donc la dette au même niveau. Une approche plus proactive serait nécessaire pour préserver nos marges de manœuvre et préparer l'avenir.

Au-delà des chiffres, c'est une question de priorité politique. Depuis douze ans, les mêmes éléments de langage autour des comptes se répètent mais ils sont contestables et contestés, que ce soit par nous ou par la Cour régionale des Comptes.

Mais au-delà de la crédibilité financière, des choix concrets sont manquants. Rien ou presque n'est prévu pour la santé des habitants, pourtant un enjeu fondamental. La jeunesse, qui représente 40 % de notre population, n'est également pas une priorité visible dans ces budgets ni dans les investissements. Trop peu d'investissements seront consacrés à leur accompagnement ou à leur épanouissement.

En résumé, il nous faudrait des chiffres plus clairs, une stratégie financière volontaire et, surtout, des priorités d'investissement qui mettent la santé, la jeunesse et la transition écologique au cœur des choix de la Ville.

Sans cela, le budget présenté reste, selon nous, insuffisant et déconnecté des besoins réels de nos habitants.

Merci pour vos retours. »

Monsieur le Maire : « Monsieur Agbessi. »

Monsieur Agbessi : « Monsieur le Maire ; chers collègues. Je ne serai pas le seul à être qualifié d'excessif ce soir.

Monsieur le Maire, chers collègues, nous nous retrouvons ce soir pour débattre des orientations budgétaires de l'année 2026, une année électorale, bien sûr, qui est d'ores et déjà bousculée, comme l'a rappelé Monsieur Ségala, par un agenda budgétaire national susceptible d'avoir un impact sur les finances locales.

Discuter, ce soir, des orientations budgétaires de notre Ville est un temps important et cette situation de triple crise, sociale, climatique et économique, nous oblige à faire preuve d'ambition réelle pour défendre plus que jamais des services publics locaux, au plus près des Chellois.

Parce qu'il est toujours important de le rappeler, je tiens particulièrement à exprimer ma reconnaissance et ma satisfaction du travail toujours précieux des directions et services qui, chaque année, contribuent à l'élaboration du rapport sur les orientations budgétaires. J'en profite également pour remercier le personnel de la Ville qui, chaque jour, avec les moyens du bord, fait tout son possible pour réaliser au mieux ses missions de service public.

D'année en année, Monsieur Ségala, avec la régularité d'un coucou suisse, nous rappelle les vulnérabilités ou les mesures exogènes pouvant avoir des répercussions sur les finances de la Ville. Ce n'est pas parce qu'il y a une tempête que les contraintes doivent être érigées en difficultés ou laisser apparaître un état d'esprit reflétant un certain manque d'ambition. Après chaque tempête, si l'on observe bien, il y a toujours un arc-en-ciel qui survient. Cet arc-en-ciel, c'est le bon sens : c'est la boussole qui doit nous imposer une orientation budgétaire vers un renforcement du service public local au profit des Chellois.

Vous le savez, Monsieur le Maire, chers collègues, les Chellois n'ignorent rien du contexte dans lequel ce débat sur les orientations budgétaires a lieu : ils le connaissent car, comme nous tous, ils regardent la télévision ou lisent les journaux. Ils savent, par exemple, que comme votre prédécesseur, Jean-Paul Planchou, vous n'augmentez pas les taux d'imposition, mais force est de reconnaître que la revalorisation des bases fiscales se traduira malheureusement mécaniquement par une augmentation de leurs impôts locaux. C'est d'ailleurs cette augmentation des contributions fiscales des Chellois qui vous permet de renflouer *a minima* vos recettes de fonctionnement.

Sur les dépenses de fonctionnement, avec votre volonté de les compresser sans cesse, de faire des économies sur tout, au point de paupériser nos services publics locaux, on comprend mieux pourquoi les familles chelloises ont des difficultés pour avoir des places en centres de loisirs, qui ne sont pas ouverts partout comme ce fut le cas sous la mandature de votre prédécesseur.

Cette année, principe de réalité oblige, vous ne pouvez pas miser sur les recettes issues des cessions foncières de la Ville pour financer les investissements. Peut-être qu'il n'y a plus rien à vendre ou que vous avez déjà tout vendu, ou que ce qui devait être vendu l'a déjà été. Depuis 2014, vos investissements ont été en tout ou partie financés par des cessions foncières, c'est-à-dire des biens immobiliers de la Ville. L'on se souvient des centres de vacances et d'autres actifs immobiliers vendus, qui ont participé à votre rhétorique sur le désendettement.

Au-delà de vos projets d'investissement, qui m'ont toujours paru en deçà des ambitions d'une Ville comme la nôtre, je trouve qu'une partie de vos prévisions en recettes d'investissement, notamment

les 3,3 millions d'euros de subventions d'équipement attendus de plus par rapport à l'année dernière, semble relever d'une approximation tendant à jeter un doute sur la faisabilité des investissements, qui sont déjà faibles, prévus pour 2026.

De plus, dans un contexte de difficile obtention de subventions d'investissement, vous semblez sous-estimer le volume de votre besoin de recours à un emprunt nouveau, pour ne pas être pris à votre propre piège. Je vous imagine en train de vous demander ce que diront les gens d'un maire qui, pendant dix ans, a chanté le désendettement et qui, d'un coup, se retrouve à recourir à un volume d'emprunt plus élevé. Soit vous savez vous-même, Monsieur le Maire, que votre stratégie de financement repose sur des projections hypothétiques, soit vous savez, en toute connaissance de cause, qu'il est illusoire de réaliser les investissements projetés, malgré la prudence de Sioux de Monsieur Ségala.

En tout cas, permettez-moi de douter de la sincérité et de la faisabilité de ces investissements prévus pour 2026. C'est peut-être pour cela, d'ailleurs, que vous enrobez les choses dans un plan pouvant aller jusqu'en 2029. Vous ne serez peut-être pas à cette place en 2029 ; qui sait ?

Grosso modo, avec ce rapport sur les orientations budgétaires, je ne vois aucune ambition d'être au service des Chellois, de tous les âges, ni aucune ambition de relever les grands défis sociaux et écologiques du quotidien, qui doivent irriguer une politique locale concoctée en bonne intelligence.

Pour vous, il est question de prudence ; Monsieur Ségala l'a dit plusieurs fois mais j'y ai plutôt vu de la frilosité car ce qui est présenté ce soir traduit l'inquiétante réalité d'une majorité plutôt en panne d'imagination pour préparer l'avenir des Chellois. Préparer l'avenir, Monsieur le Maire, c'est aujourd'hui. C'est maintenant qu'il faut le préparer, le construire, l'anticiper.

Pour reprendre les mots de Saint-Exupéry, puisque vous vous y attendez, Monsieur le Maire, préparer l'avenir, ce n'est pas que fonder le présent ; il n'est jamais que du présent à mettre en ordre. L'avenir, tu n'as point à le prévoir, mais à le permettre. Permettez-le, Monsieur le Maire.

Merci. »

Monsieur le Maire : « Merci, Monsieur Agbessi. Y a-t-il d'autres prises de parole ? Non.

Je vais essayer de vous répondre.

Monsieur Agbessi, Monsieur Mekrez, je vous rappelle que vous pouvez aussi venir en commission des Finances, c'est fait pour ça. Je rappelle que les commissions sont en visio, à une heure qui permet aux gens de se connecter et de trouver une réponse à toutes les questions techniques, notamment celles que vous avez posées, Monsieur Mekrez.

Sur les chiffres, vous parlez d'incohérences ; je ne veux absolument pas être vexant, Monsieur Mekrez, mais je crois que vous n'avez pas bien lu le rapport. Vous parlez notamment du FPIC, qui est le fameux fonds de péréquation, et vous évoquez des chiffres qui seraient divergents, mais ce sont toujours les mêmes chiffres. Simplement, vous avez, d'un côté, le montant de notre contribution et, de l'autre, le montant dont nous sommes bénéficiaires. Nous sommes à la fois contributeurs et bénéficiaires. Ce sont des jeux de vases communicants ; les modalités de fonctionnement ne sont pas très claires mais ce n'est pas nous qui décidons. C'est

l'État qui donne des attributions à l'échelle de l'Agglomération et nous attendons la notification. Une fois que vous l'avez touchée une fois, vous l'avez pour quatre ans, même si vous la perdez. C'était donc plutôt une bonne nouvelle que nous l'ayons cette année. Si vous n'avez pas les mêmes chiffres, c'est qu'il faut seulement lire qu'il y a le côté contributeur et le côté bénéficiaire. Il en résulte d'ailleurs un solde. C'est pour cela que vous avez trois montants différents.

Toujours sur les chiffres, dans le deuxième point que vous avez évoqué, vous disiez que nous mettions 4 000 euros sur la rénovation de l'école et un million d'euros sur la vidéoprotection. Vous avez raison sur un point : nous mettons bien un million d'euros sur notre plan pluriannuel d'investissement, sur la période qui va de 2025 à 2029, sur la vidéoprotection. C'est, globalement, 200 000 euros par an, ce qui nous permet à la fois de déployer de nouvelles caméras – souhaitées par les Chellois, je le précise – et de renouveler les caméras existantes. C'est un élément qui est très attendu. En revanche, je n'ai pas trouvé les 4 000 euros que vous évoquez et je pense que vous voulez dire 4 millions d'euros. Ce n'est pas totalement la même chose. Je le rappelle, c'est dans le plan pluriannuel d'investissement, à la page 15. Je vous lis le passage pour que tout le monde l'ait bien en tête : extension de l'école Lise London et aménagement du quartier Castermant : 14,4 millions d'euros ; rénovation énergétique des écoles Pasteur et Bickart : 4,7 millions d'euros ; mise en accessibilité des écoles Bickart, Chappe, Docteur Roux : 1,7 million d'euros – il y en aura peut-être d'autres ; rénovation thermique des écoles : 4,5 millions d'euros. Je précise qu'il y a aussi une ligne sur les investissements récurrents, qui est d'environ 5,5 millions d'euros par an. Cela représente un total de 28 millions d'euros. Je rappelle qu'une grande partie de ces investissements est réalisée dans les écoles. On ne peut donc pas vraiment dire que c'est uniquement 4 000 euros. C'est dans le tableau. C'est contractuel, la PPI est assise sur des projets qui existent et sur des capacités de financement. Ce n'est pas quelque chose qui est faux : on doit s'y engager et c'est ici, dans le rapport sur les orientations budgétaires. Ce sont des projets qui soit ont commencé, soit sont à l'étude, soit sont subventionnés.

D'ailleurs, pour être précis, vous parlez de la dette et des 6,7 millions d'euros, en disant que c'est inquiétant, mais c'est le volume que l'on met chaque année. C'est l'hypothèse la plus prudente. Je rappelle que, cette année, nous avons levé 3 millions d'euros et que nous sommes peu ou prou sur une réflexion similaire. C'est le but, précisément, du rapport sur les orientations budgétaires, avec des ajustements. Mais nous nous inscrivons quand même dans une logique de désendettement. D'ailleurs, la page 16 en témoigne puisque nous sommes passés de 74,8 millions d'euros de dette en 2013 à, en théorie, un peu moins de 50 millions d'euros en 2026.

Monsieur Agbessi, ce que vous venez de dire est faux : l'on peut aussi avoir des rehausses provisoires de l'endettement. Cela a été le cas entre 2017 et 2018, où nous étions passés de 68 à 71 millions d'euros, notamment pour financer l'école Jules Verne. Nous avons ensuite baissé progressivement la dette en fonction de notre profil d'optimisation de la dette.

Vous essayez de mettre en doute la crédibilité de notre rapport mais nous avons reçu la directrice générale des Finances publiques de Seine-et-Marne, qui est venue à Chelles féliciter à la fois l'équipe municipale et les services pour la bonne gestion financière de notre Ville. Je rappelle que c'est Bercy, Monsieur Agbessi ; vous ne pouvez pas feindre de ne pas connaître. Nous avons d'excellentes notes notamment en matière de délais de paiement, de gestion optimale de la dette. Nous sommes sortis des deux secteurs de vigilance de la Préfecture et de l'État parce que nous avons optimisé notre gestion de la Ville. Cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas de fragilités :

Guillaume Ségala a été très clair en la matière. Notre Ville est tendue financièrement et nous devons la piloter au million d'euros près, certains diraient même à 100 000 euros près. Nous pouvons être fragiles si, effectivement, l'État nous ponctionne des montants supplémentaires mais, en l'occurrence, nous arrivons, malgré les difficultés, à avancer avec sérénité, en étant prudents, parce que nous ne savons pas encore exactement tout ce qui sera voté.

Je rappelle que le budget est sincère : il est extrêmement important de le noter. Vous dites, Monsieur Agbessi, que nous ne sommes pas sûrs d'avoir les subventions que nous avons indiquées mais, en fait, elles sont déjà notifiées. Sinon, nous ne pourrions pas les inscrire. Encore une fois, c'est un effet de manche...

Vous me dites que non, mais nous avons les notifications : nous avons les courriers, c'est voté par la Région, par le Département. C'est dans le cadre de projets construits depuis parfois quelques mois, voire quelques années.

Vous venez de démontrer, une fois de plus, que vous cherchez à faire un effet de manche mais que ce que vous avez dit est faux. C'est vérifiable. Ce sont des notifications pour des projets tels que l'école Lise London : ce sont des subventions qui sont obtenues et je mets à disposition la notification. D'ailleurs, si vous avez des amis écologistes de votre groupe, vous pouvez leur demander : ils ont certainement voté cette subvention mais ils n'ont pas dû s'en faire l'écho auprès de vous. En tout cas, nous avons obtenu ces subventions, qui nous permettent notamment de financer l'école Lise London. Vous auriez d'ailleurs même dû nous féliciter pour cette capacité à trouver des subventions pour financer nos projets dans cette période où nombre de communes ont précisément du mal à en trouver. Mais nous avons de bons dossiers.

Vous avez répété qu'on se gargariserait du fait de ne pas augmenter les taux d'imposition : il est vrai que mon prédécesseur ne l'avait pas fait non plus, ce que j'ai d'ailleurs salué. Je l'ai déjà dit dans cette enceinte. En revanche, la différence est que mon prédécesseur n'a pas eu à gérer la baisse des dotations de l'État, de 4 millions d'euros par an, votée d'ailleurs par la famille politique à laquelle il appartenait. Ce n'était pas toujours simple pour ceux qui représentaient ce camp, dans cette instance. Mon prédécesseur avait, de plus, augmenté la dette de 50 % au cours de ses mandats, le montant étant passé de 50 millions d'euros en 2001 à 75 millions d'euros en 2014. Je précise d'ailleurs, à propos de cette dette, que nous l'avons baissée en valeur mais aussi en valeur relative. Si l'on ajoute l'inflation, la baisse que nous avons réussi à faire est encore plus forte.

Quand vous parlez de la paupérisation des services publics locaux, c'est en contradiction avec notre capacité d'investissement dans les infrastructures que vous évoquiez, y compris, parfois, lorsque ce ne sont pas des domaines totalement de compétence communale. Je pense notamment à la santé, que vous évoquiez, Monsieur Mekrez : c'est de compétence quasi exclusive de l'Agglomération mais cela ne nous a pas empêchés d'investir dans des locaux pour les professionnels de santé. Je rappelle que cette compétence a été transférée. Cela ne signifie pas que nous ne pouvons rien faire : c'est d'ailleurs ce que nous avons fait. Mais je pense qu'il faut être précis : quand on transfère une compétence, on ne peut plus tout faire.

Quant aux ventes foncières que vous évoquiez, Monsieur Agbessi, vous avez globalement dit la même chose que l'année dernière. J'ai pris le temps, avec mon équipe, de regarder avec attention ce que vous aviez dit. En l'occurrence, cela prouve clairement que vous avez tort. Vous avez toujours dit que nous baissions notre dette grâce aux ventes foncières. En l'occurrence, nous

arrivons à poursuivre le désendettement. Vous l'avez reconnu vous-même. L'année dernière, j'ai eu du mal à vous faire admettre la réalité des chiffres ; pour un éminent fonctionnaire comme vous, c'est dommage. Mais si l'on prend la baisse de notre dette et l'augmentation de notre investissement, l'on constate que c'est très largement supérieur aux ventes foncières. Par ailleurs, je rappelle que nous recréons du patrimoine de la Ville dans notre secteur. Dire que c'est en vendant les centres de vacances qu'on a baissé la dette, c'est rigoureusement faux : la preuve en est que nous baissions notre dette de 25 millions d'euros, les montants n'ont rien à voir. Nous avons augmenté notre capacité d'investissement. Cela a été prouvé, comme le montrent les statistiques, qui sont assez facilement vérifiables puisqu'il s'agit de données publiques : l'on investissait moins de 10 millions d'euros par an ; désormais, nous sommes autour des 15 millions d'euros. C'est financé sans augmenter la dette, ce qui signifie que nous faisons des économies intéressantes qui nous permettent d'investir dans les services publics.

Quand on arrive à réussir l'exercice d'investir plus pour l'avenir, d'obtenir des subventions, de baisser la dette de manière assez notable, pour l'avenir de nos enfants et des services publics, quand on arrive à investir dans des bâtiments et des services publics de proximité – et alors que beaucoup de choses s'effondrent, malheureusement, ce qui est particulièrement triste – cela veut bien dire qu'une gestion efficace de notre budget de fonctionnement permet d'investir pour l'avenir. J'insiste sur ce point. Je comprends que tout le monde ne soit pas d'accord avec nous. C'est louable, encore une fois ; c'est la démocratie. Mais sachons, collectivement, reconnaître qu'il y a des éléments positifs qui permettent de dire que la Ville va quand même dans le bon sens, budgétairement parlant.

On nous a parfois accusés, en visant notamment Guillaume Ségala, d'être trop rigides sur la dette, de vouloir désendetter. Guillaume a souvent précisé que notre Ville était fragile budgétairement, pour des questions de ressources : par rapport à des villes telles que Meaux, Clichy-sous-Bois, Montfermeil ou Sevran, nous avons des dotations qui sont parfois quatre à cinq fois inférieures par habitant. Forcément, nous ne pouvons pas nous permettre les mêmes choses. Nous avons donc dû être plus attentifs sur la gestion budgétaire. Si nous n'avions pas fait ce travail de désendettement et d'investissement, aujourd'hui, la marche serait très haute, compte tenu des difficultés budgétaires que rencontre l'État et qu'il répercute sur les collectivités telles que les nôtres. Je salue donc l'efficacité des services en la matière et la vision de ceux qui ont porté cette démarche de maîtrise financière. Aux heures où le Parlement sombre dans la démagogie et dans l'imperfection – certains ont pu évoquer le musée des horreurs ; à ce jour, nous sommes en tout cas dans l'incertitude la plus totale – de notre côté, c'est cette démarche qui nous permet aujourd'hui de piloter notre collectivité. C'est, à mon sens, une preuve d'efficacité.

Je vous remercie.

Je vous propose que nous puissions passer au vote.

Qui s'abstient ? Qui vote contre ?

Je vous en remercie. »

L'article L. 2312-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit un débat sur les orientations budgétaires dans les deux mois qui précèdent l'examen du budget primitif.

Le rapport d'orientations budgétaires, transmis aux membres du Conseil municipal, présente l'ensemble des éléments prévus à l'article D.2312-3 du CGCT, dont notamment les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement, à partir desquelles se forment le niveau des épargnes, les éléments envisagés en matière de programmation d'investissement, les informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et ses perspectives, ainsi que les éléments relatifs à la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs concernant le personnel.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré,

A la majorité des membres présents et représentés (36 voix pour, 4 voix contre),

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2312-1 et D. 2312-3,

Vu le rapport présentant les orientations budgétaires 2026,

Vu l'avis de la commission municipale Economie, finances, affaires générales et numérique du 17 novembre 2025,

Considérant que, dans les communes de plus de 3 500 habitants, le maire doit présenter au Conseil municipal, dans les 2 mois précédant l'adoption du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, ainsi que sur la structure et la gestion de la dette,

Considérant que, dans les communes de plus de 10 000 habitants, ce rapport comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs et précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail,

DEBAT des orientations budgétaires 2026 sur la base des éléments fournis dans le rapport d'orientations budgétaires de l'exercice 2026,

APPROUVE ces orientations budgétaires,

DIT que cette délibération et ses annexes feront l'objet de la publicité prévue réglementairement et seront notamment mises à la disposition du public sur le site internet de la commune et consultables en mairie.

7) Décision modificative n° 1 du budget 2025 de la Ville

Monsieur le Maire : « Je passe la parole à Guillaume Ségala. »

Monsieur Ségala : « Merci, Monsieur le Maire.

Pour rendre intelligible cette expression barbare de "décision modificative", je préciserai la manière dont cela fonctionne. Très simplement, chaque année, nous votons un budget et ce budget vit tout au long de l'année. À plusieurs reprises, soit par décision modificative, soit par budget supplémentaire, nous amendons et ajustons les recettes et les dépenses. C'est d'ailleurs pour cela que les chiffres de fin d'année ne sont pas jamais ceux du début d'année, puisqu'il se passe plein de choses pendant les douze mois.

Nous avons donc une décision modificative de 3,2 millions d'euros. Nous allons inscrire de nouvelles recettes, qui n'étaient pas forcément prévues ou du moins pas dans ces montants au moment du vote du budget en décembre dernier. Je pense au FPIC, à la DSC, à l'ajustement des DMTO puisque, au moment du vote, nul ne sait avec certitude le nombre de maisons et d'appartements qui seront vendus dans l'année. Je pense à l'ajustement des crédits liés aux opérations en cours ou liés aux cessions immobilières.

Je partage le dernier point avec plaisir et un peu de malice, je vous le concède : nous avons rapporté le besoin de financement à 3 millions d'euros. Cela signifie que, l'an dernier, en décembre, nous avons voté le budget en inscrivant 6,7 millions d'euros d'emprunt : en d'autres termes, la Ville, par ce vote du budget, peut aller voir les banques en disant qu'elle veut 6,7 millions d'euros, parce que le Conseil municipal a donné l'autorisation d'aller jusque-là. Mais, en fait, nous n'allons en lever que 3 millions. En résumé, nous avons prévu 6,7 millions, nous n'allons en chercher que 3 millions, étant précisé que nous en avons remboursé 6,7 millions l'an dernier. C'est pour cela que nous nous désendettions. La question peut se poser de la façon dont nous procédons pour inscrire 6,7, rembourser 6,7 et n'aller en chercher que 3. C'est très simple : déjà, c'est parce que nous sommes allés chercher des subventions. On peut prendre un vortex et aller dans une vérité parallèle mais il y a des vérités vraies : nous sommes allés chercher des subventions, qui sont tombées en cours d'année. Comme nous n'avions pas encore la petite lettre signée au moment du vote du budget, nous ne les avons pas inscrites, même si nous savions que nous aurions 2 à 3 millions d'euros supplémentaires par ce biais. En l'absence de lettre et de certitude, nous n'avions pas inscrit ces montants : c'est ce qui s'appelle être sincère dans le budget présenté.

Nous avons également eu une épargne importante. Je suis particulièrement prudent, à l'instar des équipes. Je suis parfois un peu rigide, je vous le concède, mais uniquement sur les questions budgétaires, je vous rassure. Nous savons pertinemment, au moment où nous votons le budget, que toutes les lignes ne seront pas consommées. Par exemple, sur la masse salariale, il y aura peut-être un agent qui ira dans une autre collectivité ou qui partira en retraite et, le temps du nouveau recrutement, nous n'allons pas payer de salaire pendant un mois. À la fin de l'année, on ne consomme jamais 100 % de la ligne ; il reste de l'argent. Je peux imaginer, au moment du vote, qu'en fin d'année, il me restera 3 ou 4 millions d'euros, mais en réalité, il m'en restera peut-être 5, 6 ou 7 millions. Mais comme je ne le sais pas avec certitude, je ne vais pas vous mentir, je ne le mets pas dans le document. C'est ainsi qu'en fin d'année, on s'aperçoit qu'il reste plus d'argent que ce qui avait été prévu. Plus exactement, nous avons prévu qu'il resterait plus mais nous sommes sincères et, en l'absence de certitude précise, nous ne pouvons pas l'inscrire au moment du vote du budget.

C'est parce que nous gérons bien et de manière particulièrement prudente qu'à la fin de l'année, nous pouvons désendetter la Ville de plus de 3,7 millions d'euros. Je trouve que c'est quand même beau, une ville qui se désendette, eu égard à sa situation.

Pour terminer, permettez-moi une courte digression. J'échangeais sur le PLF avec le maire de Dunkerque, Patrice Vergriete. Nous ne sommes ni du même bord, ni de la même région et nous n'avons pas les mêmes villes. Patrice Vergriete est également président d'agglomération. Il me disait que, aujourd'hui, parce qu'il a bien géré son intercommunalité, il mettrait huit ans pour rembourser sa dette, s'il y consacrait toute son épargne. C'est un ratio que l'on donne ; les banques disent qu'il faut être sous la barre des dix ans, lui est à huit ans ; très bien. Si demain, le PLF était voté tel quel, il passerait à cent ans.

Vous avez donc le maire et président d'intercommunalité de Dunkerque, qui vous dit que ce PLF va mettre profondément en difficulté son intercommunalité, qu'il a bien gérée depuis des années. Si je vous dis, dans cette assemblée, que le PLF est compliqué et que le budget de la Ville est par nature fragile, ce n'est pas pour masquer une mauvaise gestion : c'est simplement parce que c'est

compliqué et que le budget est fragile. Nous vous devons la vérité. Cela donne, derrière, un adjoint aux Finances, un maire et des équipes qui sont, et un peu rigides, et un peu prudents. Vous savez quoi ? Nous l'assumons, et je pense même que nous allons continuer à l'être. »

Monsieur le Maire : « Merci.

Avez-vous des questions à ce sujet ? Non.

Je propose que nous passions au vote.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie. »

La Décision Modificative (DM) n°1 du budget 2025 s'équilibre, en dépenses et recettes, à hauteur de 3 174 702 €, dont 1 039 407 € en section d'investissement et 2 135 295 € en section de fonctionnement.

Cette décision modificative du budget 2025, adopté par le Conseil municipal le 17 décembre 2024, permet d'effectuer des ajustements au budget.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré,

A la majorité des membres présents et représentés (36 voix pour, 4 voix contre),
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants,

Vu le Budget Primitif 2025, adopté en Conseil municipal le 17 décembre 2024,

Vu la maquette budgétaire de la décision modificative n°1 au budget primitif de l'exercice 2025,

Vu l'avis de la commission municipale Economie, finances, affaires générales et numérique en date du 17 novembre 2025,

Considérant la nécessité de procéder à des ajustements du budget 2025,

APPROUVE la décision modificative n°1 du budget 2025, qui s'équilibre, en dépenses et recettes, à hauteur de 3 174 702 €, dont 1 039 407 € en section d'investissement et 2 135 295 € en section de fonctionnement.

8) Admission de produits communaux en non valeurs et en créances éteintes

Monsieur le Maire : « Comme la délibération précédente, c'est un sujet très technique, pour lequel je cède la parole à Guillaume Ségala. »

Monsieur Ségala : « Concernant cette délibération, vous le savez, chaque année, nous vous présentons l'admission de produits communaux en non valeurs puisque nous n'avons pas pu les recouvrer. Cette année, leur montant approche les 18 000 euros. Nous avons également des créances effacées par décision judiciaire, pour une somme légèrement supérieure à 9 000 euros.

Nous devons acter ces deux montants. »

Monsieur le Maire : « Merci beaucoup.

Avez-vous des questions à ce sujet ?

Oui : Madame Pereira, s'il vous plaît. »

Madame Pereira : « Monsieur Ségala, simplement, pour m'éclairer un peu par rapport à cette délibération. Vous avez évoqué, tout à l'heure, que vous pouviez être un peu rigide. Je voulais savoir pourquoi nous en arrivons, parfois, par rapport à certaines sociétés, à cumuler une créance qui va d'année en année, sans qu'il y ait d'effet un peu plus ferme pour éviter que cela ne se reproduise, précisément, d'année en année. »

Monsieur le Maire : « Ce sont essentiellement des particuliers, même s'il y a aussi quelques montants liés à des sociétés. Il faut que ces débiteurs soient en capacité de payer. Je passe la parole à Guillaume Ségala pour quelques précisions. »

Monsieur Ségala : « Nous sommes aussi face à des entreprises qui ont mis la clé sous la porte. Vous savez comment ça se passe : l'État se sert en premier, puis viennent les salariés, et enfin les autres créanciers, dont nous faisons partie. Généralement, il n'y a plus d'argent pour nous. Au moment de la liquidation, nous sommes rarement gagnants. C'est pour cela que, malheureusement, nous n'arrivons pas à retrouver l'argent. Nos services, bien sûr, dès qu'il y a des impayés, le font savoir au trésorier, qui a la charge d'aller chercher les sommes. De notre côté, nous ne pouvons pas le faire légalement : c'est sa mission. Globalement, cela fonctionne plutôt bien mais, malheureusement, quand l'entreprise est liquidée, il n'y a plus d'action possible. »

Monsieur le Maire : « La directrice générale des Finances publiques de Seine-et-Marne a par ailleurs félicité les services sur leur capacité en la matière, qu'elle juge assez bonne. Chelles fait partie des bons élèves de la région. Je pense qu'il y a même une amélioration des taux ou des sommes, si l'on regarde quelques années en arrière, y compris quand vous étiez aux responsabilités, Madame Pereira. Nous pourrions en discuter, notamment en commission, mais je vous invite à examiner ce point. Pour moi, il y a une nette amélioration. C'est toujours trop ; cela reste de l'argent public qu'on nous doit mais, globalement, il y a une amélioration.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Je vous remercie. »

Monsieur le comptable public assignataire de Chelles a transmis aux services municipaux, comme chaque année, un état des produits jugés irrécouvrables en vue de leur admission en non-valeurs et en créances éteintes.

Il s'agit de recettes dont le recouvrement n'a pu, en dépit de toutes les diligences et tous les moyens de poursuite dont dispose le comptable public, être assuré, pour diverses raisons : absence de redevables, insolvabilité, inefficacité des poursuites, montant inférieur au seuil de poursuites, voire décision d'effacement de dettes s'agissant des créances éteintes.

Après contrôle par les services municipaux des états présentés, il s'avère que certaines créances, en particulier sur des entreprises, nécessitent de plus amples recherches afin de s'assurer qu'elles sont effectivement irrécouvrables.

Aussi, il est proposé au Conseil municipal, de retenir pour 2025, au titre des admissions en non-valeur, la liste des créances détaillées sur le tableau joint en annexe, pour un montant total de 17 972,64 €.

Les dettes correspondant à des créances effacées suite à une décision judiciaire (jugement d'effacement de dette ou liquidation judiciaire), doivent quant à elles être intégralement retenues au titre des créances éteintes, pour un montant total de 9 100,85 €.

Le tableau joint en annexe de la présente délibération, précise, pour chacun des titres émis, si la demande d'admission en non-valeur ou en créance éteinte est retenue ou rejetée.

Il est par ailleurs rappelé que, malgré la déclaration d'admission en non-valeurs, la responsabilité du comptable reste engagée, ce dernier continuant de veiller au recouvrement de la créance dans l'hypothèse où le débiteur serait retrouvé ou redeviendrait solvable.

S'agissant des créances éteintes, elles ne pourront jamais être recouvrées par la collectivité, car consécutives à une décision opposable en dénouement des procédures de surendettement ou de liquidation avec insuffisance d'actifs.

Il appartient à la Chambre Régionale des Comptes d'Ile-de-France, lors de l'apurement définitif des comptes de la commune, de décharger le comptable de toute responsabilité, eu égard aux diligences effectuées, en le déclarant quitte vis-à-vis de la commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés (39 voix pour, 1 abstention),
Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la liste des créances non recouvrées présentée par le Trésorier municipal pour 2025,

Vu l'avis de la commission municipale Economie, finances, affaires générales et numérique du 17 novembre 2025,

Considérant que le Conseil municipal doit se positionner sur les admissions en non-valeurs et les créances éteintes présentées par le comptable public,

RETIENT, pour 2025, des admissions en non-valeurs pour un montant total de 17 972,64 € et en créances éteintes pour un montant total de 9 100,85 €, conformément au tableau joint en annexe de la présente délibération,

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget communal.

9) Ajustement des provisions pour risques et pour créances douteuses

Monsieur le Maire : « Pour la dernière délibération concernant les finances, je passe la parole à Guillaume Ségala. »

Monsieur Ségala : « Merci, Monsieur le Maire.

Nous devons prendre des provisions pour créances douteuses, conformément à ce qu'exige le CGCT. En décembre 2024, nous avons constitué plusieurs provisions, pour un montant légèrement supérieur à 57 000 euros. Il convient d'effectuer une reprise d'un peu plus de 13 000 euros et de prévoir une provision complémentaire pour un peu moins de 8 000 euros.

La provision pour créances douteuses atteindra donc, au 31 décembre de cette année, la somme de 51 961 euros.

L'autre élément à partager est un peu technique. Je vous en fais la lecture. La Ville avait prévu, en décembre 2022, une provision pour risques à hauteur de 36 445 euros, dans l'attente d'un retour de la Préfecture quant aux modalités de calcul du montant de la participation obligatoire à verser à la Ville de Chelles pour le financement des actes d'état civil liés aux naissances et aux décès de Chellois intervenus au sein du Grand Hôpital de l'Est francilien, situé à Jossigny. Les participations annuelles ayant été versées, cette provision n'a plus lieu d'être et doit être reprise, en intégralité. »

Monsieur le Maire : « Merci, Guillaume.

Avez-vous des questions ? Non.

Ni vote contre, ni abstention ; je vous en remercie. »

La constitution de provisions comptables est une dépense obligatoire, dont le champ d'application est précisé par l'article R.2321-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Par souci de sincérité budgétaire, de transparence des comptes et de fiabilité des résultats de fonctionnement des collectivités, le CGCT rend nécessaire les dotations aux provisions pour créances douteuses, lesquelles doivent être constituées « lorsque le recouvrement des restes à recouvrer est compromis, malgré les diligences faites par le comptable public, à hauteur du risque d'irrecouvrable estimé par la commune à partir des informations communiquées par le comptable public ».

Ainsi, dès lors qu'il existe, pour certaines créances, des indices de difficultés de recouvrement (compte tenu notamment de la situation financière du débiteur ou d'une contestation sérieuse), la créance doit être considérée comme douteuse et la provision ajustée en conséquence.

La Ville de Chelles a institué une telle provision en mars 2017. Au 31 décembre 2024, cette provision était constituée à hauteur de 57 276 €.

Ainsi, pour 2025, il convient, s'agissant de la provision pour créances douteuses :

- D'effectuer une reprise de la provision à hauteur de 13 272 €
- D'effectuer une provision complémentaire à hauteur de 7 957 €.

La provision pour créances douteuses atteindra ainsi 51 961 € au 31 décembre 2025.

Par ailleurs, la Ville avait prévu en décembre 2022, une provision pour risques à hauteur de 36 445 €, dans l'attente d'un retour de la préfecture quant aux modalités de calcul du montant de la participation obligatoire à verser par la Ville de Chelles pour le financement des actes d'état civil liés aux naissances et décès de Chellois intervenus au sein du Grand Hôpital de l'Est Francilien, situé sur la commune de Jossigny. Les participations annuelles ayant été versées, cette provision n'a dès lors plus lieu d'être et doit être reprise.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés (40 voix pour),

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal du 13 décembre 2022 relative à la constitution d'une provision pour risque,

Vu la délibération du Conseil municipal du 17 décembre 2024 ajustant la provision pour créances douteuses,

Vu l'avis de la commission municipale Economie, finances, affaires générales et numérique du 17 novembre 2025,

Considérant la nécessité de constituer annuellement une provision pour créances douteuses, dès lors que le recouvrement des restes à recouvrer est compromis, à hauteur du risque d'irrecouvrabilité estimé par la commune à partir des informations communiquées par le comptable public,

Considérant par ailleurs que la Ville avait constitué une provision pour risque dans l'attente de la réponse de la préfecture quant aux modalités de calcul de la participation relative aux dépenses d'état civil dues à la Ville de Jossigny,

APPROUVE une reprise de la provision pour créances douteuses à hauteur de 13 272 €, ainsi que la constitution d'une provision complémentaire à hauteur de 7 957 €,

APPROUVE la reprise intégrale de la provision pour risques constituée à hauteur de 36 445 €, suite au versement de la participation à la Ville de Jossigny et d'abroger la délibération du Conseil municipal en date du 13 décembre 2022 constituant une provision pour risques,

DIT que les crédits sont inscrits au budget communal.

SUBVENTIONS

10) Attribution d'une subvention au Club de plongée sous-marine de Chelles-Champs

Monsieur le Maire : « Pour ce point concernant l'attribution d'une subvention exceptionnelle au Club de plongée sous-marine de Chelles-Champs, je passe la parole à Philippe Maury. »

Monsieur Maury : « Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à tous.

Le Club de plongée de Chelles fait actuellement face à une forte pression financière, parce qu'il doit modifier ses bouteilles d'air, en raison d'un changement de normes. Le compresseur qui purifie et envoie de l'air respirable dans les bouteilles a complètement évolué. C'est une opération très onéreuse mais elle représente pour eux une question de survie puisque, à partir du moment où on ne peut plus recharger les bouteilles d'air, quand on fait de la plongée, ce peut être dangereux... La Ville vient donc au secours du club et propose de participer à hauteur de 2 000 euros, pour aider à satisfaire ce changement de normes.

Il est à noter que ce club est une association particulièrement dynamique. Au mois de décembre, comme il l'a déjà fait, le club proposera une opération Portes ouvertes à la piscine pour les personnes handicapées. C'est une opération entièrement gratuite pour leur permettre de découvrir le milieu aquatique dans les meilleures conditions possibles. »

Monsieur le Maire : « Merci beaucoup, Philippe.

C'est aussi une démarche de coopération avec le club de plongée et nous nous en félicitons.

Avez-vous des questions ? Non.

Ni vote contre, ni abstention ; je vous en remercie. »

Suite à une modification des normes applicables aux compresseurs, qui permettent de purifier et envoyer de l'air respirable dans les bouteilles de plongée, le club de plongée sous-marine de Chelles-Champs a dû engager des frais importants pour mettre en conformité son propre compresseur.

La Ville souhaite accorder une subvention exceptionnelle afin d'aider l'association à faire face à cette dépense.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés (40 voix pour),

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la demande de subvention exceptionnelle de l'association,

Vu l'avis de la commission municipale Jeunesse, sports, culture, citoyenneté et vie associative du 13 novembre 2025,

Considérant que le versement d'une subvention à une association ou à un organisme est soumis à une délibération du Conseil municipal,

DECIDE de l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 2 000 euros au profit du club de plongée sous-marine de Chelles-Champs,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette subvention,

DIT que les crédits sont inscrits au budget communal.

PETITE ENFANCE

11) Convention territoriale globale avec la Caisse d'allocations familiales de Seine-et-Marne

Monsieur le Maire : « Je passe la parole à Cendrine Laniray. »

Madame Laniray : « Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à tous.

Le point concerne une convention très importante entre la Ville de Chelles et la CAF de Seine-et-Marne, qui couvre la période allant de 2025 à 2029. Il s'agit d'un partenariat entre la Ville de Chelles et la CAF pour renforcer la coordination des politiques publiques à destination des familles et des habitants. Cette convention permet d'obtenir pour la Ville des financements pour les modes de garde collectifs, la parentalité, les activités des centres loisirs et jeunesse.

Je vous remercie. »

Monsieur le Maire : « Merci, Cendrine.

Avez-vous des questions à ce sujet ? Non.

Ni vote contre, ni abstention ; je vous en remercie. »

Dans le cadre de sa politique en direction des enfants, des jeunes et de leur temps libre, la branche famille de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de Seine-et-Marne s'est engagée à promouvoir et à soutenir le développement et le fonctionnement des structures multi accueils, d'accueils de loisirs et jeunesse.

La Convention Territoriale Globale (CTG) est un dispositif partenarial porté par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) qui vise à renforcer la coordination des politiques publiques à destination des familles et des habitants.

Elle permet d'articuler l'ensemble des actions sociales, éducatives et familiales sur un territoire, dans une logique de cohérence, de complémentarité et d'efficacité.

Engagée depuis plusieurs années dans une politique ambitieuse en faveur des familles, de la jeunesse et de la cohésion sociale, la Ville de Chelles a souhaité s'inscrire dans cette démarche contractuelle afin de consolider et d'harmoniser ses actions avec celles de la CAF et des partenaires locaux.

La convention territoriale globale couvre la période 2025 à 2029. Elle permet à la Ville d'obtenir des financements sur les modes de garde collectifs et familiaux, la parentalité et les activités des centres de loisirs et jeunesse.

La présente convention vise à maintenir les actions mises en œuvre au titre de la précédente convention et à définir les nouveaux projets susceptibles d'être accompagnés.

Cela se traduira par :

- la définition de champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin ;
- la pérennisation et l'optimisation de l'offre des services existante et/ou le développement d'une offre nouvelle ;
- le développement des actions nouvelles permettant de répondre à des besoins non satisfaits par les services existants dans les domaines de la petite enfance, de la parentalité, de l'enfance et de la jeunesse.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés (40 voix pour),
Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L. 263-1, L. 223-1 et L. 227-1 à 3 du Code de la sécurité sociale,

Vu le Code de l'action sociale et des familles,

Vu la Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) arrêtée entre l'Etat et la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF),

Vu le projet de Convention Territoriale Globale entre la Commune et la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-et-Marne,

Vu l'avis de la commission Enfance Petite enfance Vie scolaire et seniors du 12 novembre 2025,

Considérant que le versement de la prestation de service est subordonné à la signature de la Convention Territoriale Globale avec la Caisse d'Allocations Familiales,

APPROUVE la Convention Territoriale Globale avec la Caisse d'Allocations Familiales pour le versement de la prestation de service pour la petite enfance, la parentalité, l'enfance et la jeunesse,

AUTORISE Monsieur le Maire, à signer la Convention Territoriale Globale et tout document afférent,

DIT que les crédits sont inscrits au budget communal.

PERSONNEL MUNICIPAL

12) Création de postes d'apprenti serrurier et d'apprenti chargé de communication

Monsieur le Maire : « Pour ce point concernant la création de postes d'apprentis, je passe la parole à Annie Ferri. »

Madame Ferri : « Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à tous.

Il s'agit effectivement de créer deux postes d'apprentis, l'un de serrurier, l'autre de chargé de communication.

Sur la communication, cela permettra de renforcer l'équipe. S'agissant du serrurier, pour l'instant, nous en manquons ; ce sera donc l'occasion d'avoir un apprenti qui puisse se former et travailler au sein de la Ville. »

Monsieur le Maire : « Merci beaucoup.

Avez-vous des questions à ce sujet ? Non ?

Monsieur Agbessi. »

Monsieur Agbessi : « Ce n'est pas une question, c'est plutôt une initiative à encourager. L'on sait très bien comme il est compliqué pour les alternants d'avoir un stage ou une entreprise pour perfectionner leurs connaissances et les mettre à disposition. C'est une bonne idée. On le voit d'ailleurs partout : l'État encourage, même s'il est plutôt mauvais sur ce point en ce qu'il ne fait pas assez pour les apprentis. J'en ai eu dans mon service, j'ai été tuteur et c'est quand même

intéressant car ce sont des gens qui apportent plein de choses, dont une autre façon de voir. C'est un dispositif qui a vocation à être encouragé et qui représente aussi une forme de pré-recrutement d'un collaborateur qui connaît déjà la maison, qui sait ce qu'il faut. C'est une culture qui se doit d'être encouragée. Madame Ferri, c'est une très bonne idée. »

Monsieur le Maire : « Merci beaucoup pour ces encouragements.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Je vous remercie. »

Le Contrat d'Apprentissage est un contrat de droit privé en alternance, visant à l'obtention d'un diplôme ou titre professionnel, conclu entre un apprenti et un employeur, dans lequel la formation est dispensée, pour la partie pratique, au sein de la collectivité territoriale.

L'apprenti, quant à lui, s'engage à travailler pour la collectivité ou l'établissement employeur pendant la durée du contrat, à suivre sa formation théorique et à se présenter aux épreuves du diplôme ou titre prévu dans le contrat. Il reçoit à ce titre une rémunération de l'employeur.

En accueillant des apprentis, la collectivité participe concrètement aux parcours de qualification des jeunes ou de personnes en situation de handicap et favorise ainsi leur insertion professionnelle. Cette action s'inscrit pleinement dans le champ des politiques publiques menées par la Ville en faveur de la formation et de l'emploi.

Aussi, il est proposé le recrutement de deux apprentis au sein de la collectivité :

Direction Communication :

L'accueil d'un apprenti en communication (niveau Bac + 4/5) permettrait de renforcer l'équipe dans l'exercice de ses missions.

Direction du Patrimoine bâti :

De nombreuses collectivités / entreprises font état de difficultés de recrutement sur certains métiers. C'est le cas pour les postes de serruriers.

L'accueil d'un apprenti en serrurerie de niveau post-bac permettrait de le former aux méthodes de travail et d'assurer une transmission des savoirs.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés (40 voix pour),

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code du Travail,

Vu la loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel,

Vu le décret n° 2022-280 du 28 février 2022 relatif aux modalités de versement aux centres de formation des apprentis des frais de formation des apprentis employés par les collectivités territoriales et les établissements publics en relevant par le Centre national de la fonction publique territoriale,

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en formation plénière en date du 4 novembre 2025,

Considérant que l'apprentissage permet d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration,

Considérant que ce dispositif présente un intérêt tant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés,

Considérant qu'il revient au Conseil municipal de délibérer sur la possibilité de recourir au contrat d'apprentissage,

CREE deux postes d'apprentis tels que suit :

Direction : Patrimoine bâti
Fonction de l'apprenti : serrurier
Diplôme préparé : post-bac en serrurerie
Durée de la formation : 1 an

Direction : Communication
Fonction de l'apprenti : chargé de communication
Diplôme préparé : master en communication
Durée de la formation : 2 ans

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les organismes de formation,

DIT que les crédits sont inscrits au budget communal.

13) Modification du tableau des effectifs

Monsieur le Maire : « La parole est de nouveau à Annie Ferri. »

Madame Ferri : « C'est un point récurrent.

La dernière fois, nous avons procédé à une modification des effectifs à la suite des promotions internes. Ce jour, il convient de mettre à jour le tableau des effectifs en supprimant 55 postes. »

Monsieur le Maire : « Merci beaucoup.

Pas de question ? Pas de vote contre ? Des abstentions ?

Je vous remercie. »

Compte tenu des évolutions récentes affectant les effectifs, qu'il s'agisse des avancements de grade, des promotions internes ou des recrutements en cours, il apparaît nécessaire de procéder à une mise à jour du tableau des effectifs.

Cette révision permettra d'intégrer les ajustements nécessaires liés aux mouvements de personnel et d'assurer une représentation fidèle de l'organisation actuelle des services.

Suppression de 55 postes :

2 postes d'adjoint administratif territorial,
6 postes d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe,
1 poste d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe,
2 postes de rédacteur,
1 poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe,
1 poste d'attaché territorial,
1 poste d'attaché hors classe,
5 postes d'adjoint territorial d'animation principal de 2^{ème} classe,
1 poste d'adjoint territorial d'animation principal de 1^{ère} classe,
1 poste d'animateur principal de 2^{ème} classe,
1 poste d'animateur principal de 1^{ère} classe,
2 postes d'auxiliaire de puériculture de classe supérieure,
17 postes d'adjoint technique territorial principal 2^{ème} classe,
10 postes d'adjoint technique territorial principal 1^{ère} classe,
1 poste d'agent de maîtrise principal,
1 poste de technicien principal de 1^{ère} classe,
2 postes d'ingénieur en chef.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés (36 voix pour, 4 abstentions),

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le décret n°87-1099 du 30 décembre 1987, portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux,

Vu le décret n°88-547 du 6 mai 1988, portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,

Vu le décret n°2010-329 du 22 mars 2010, portant dispositions statutaires communes à divers cadre d'emploi de la catégorie B de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2006-1695 du 22 décembre 2006 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux cadres d'emplois des fonctionnaires de la catégorie A de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2016-201 du 26 février 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs en chef territoriaux,

Vu le décret n°2016-596 du 12 mai 2016, relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,

Considérant qu'il convient d'apporter des modifications au tableau des effectifs,

SUPPRIME 55 postes,

MODIFIE le tableau des effectifs en conséquence.

DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

14) Communication des décisions prises par Monsieur le Maire en application de la délégation accordée par le Conseil municipal

Monsieur le Maire : « Vous avez eu communication de la liste des décisions.

Avez-vous des remarques à ce sujet ? Non.

Je vous en remercie. Nous en prenons donc acte.

Le Maire communique au Conseil municipal les décisions prises en application de la délégation accordée sur la base de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et conformément à la délibération du 5 juillet 2022 portant délégation de pouvoirs du Conseil municipal au Maire.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du 5 juillet 2022 portant délégation de pouvoirs du Conseil municipal au Maire en application des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant que le Maire doit rendre compte des décisions prises dans le cadre des délégations accordées à chacune des réunions du Conseil municipal,

PREND ACTE des décisions, dont les listes sont annexées à cette délibération, prises en application de la délégation accordée par le Conseil municipal.

Je laisse la parole à Lucia Pereira, pour les questions au Conseil municipal. »

Madame Pereira : « Merci, Monsieur le Maire.

Pour terminer ce Conseil municipal, je poserai cinq questions.

La première question concerne la santé et l'égalité hommes-femmes et est intitulée "action forte contre le cancer de la prostate".

Tout comme Octobre rose sensibilise efficacement au cancer du sein, le mois de novembre est consacré à la sensibilisation au cancer de la prostate. Nous souhaitons savoir s'il est possible de mettre en place une action locale de prévention ou d'information pour les hommes afin de compléter les initiatives de santé publique.

Ma deuxième question concerne la citoyenneté et la création d'une plateforme citoyenne.

Notre commune ne dispose pas d'un espace officiel de participation comme une plateforme citoyenne. À défaut d'outil municipal clair, les échanges se déplacent sur les réseaux sociaux, où les rumeurs et les tensions prennent facilement le pas sur l'information fiable.

Des citoyens nous disent ne pas savoir où s'exprimer pour obtenir des réponses, ce qui alimente frustration et incompréhension.

Seriez-vous prêt, Monsieur le Maire, à faciliter la création d'une plateforme citoyenne municipale, permettant un dialogue clair, transparent et accessible à tous ?

Question n° 3 : Solidarité et sécurité – Mise en place d'un garage solidaire.

De nombreux habitants n'ont pas les moyens d'entretenir leur véhicule, ce qui peut compliquer l'accès à l'emploi et aux services. À défaut de solution locale, certains se tournent vers des annonces douteuses.

Est-il possible d'envisager la création d'un garage solidaire municipal, permettant une alternative sécurisée et des réparations à coût accessible ?

Question n° 4 : Économie locale – Carte de fidélité municipale.

Nombre de Chellois dépensent majoritairement dans les circuits de grande distribution et nos commerçants et producteurs locaux ne bénéficient pas pleinement de cette consommation. Ce fait fragilise l'économie de proximité et limite le dynamisme de nos commerçants locaux. Nous avons observé dans *Chelles Mag* la mise en place ponctuelle de bons d'achat, ce qui démontre parmi d'autres actions un soutien envers nos commerces locaux.

Pourriez-vous envisager une initiative municipale plus ambitieuse, avec une carte de fidélité municipale, comme cela existe déjà dans certaines communes ? Vous pouvez regarder Villemomble ou Neuilly-sur-Marne.

Question n° 5 : Écologie.

Les habitants des quartiers Chantereine et La Madeleine constatent, plusieurs fois par an, des épandages de produits sur les parcelles agricoles voisines. Or nous ne connaissons ni la nature exacte des produits utilisés, ni leur éventuel effet sur la qualité des sols des jardins attenants ou sur la santé des riverains.

Disposez-vous d'informations précises sur les substances épandues dans ces zones proches des habitations ? A défaut, pouvez-vous solliciter la Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt afin d'obtenir la communication des registres d'épandage concernant la commune de Chelles ?

Cette démarche s'inscrit dans le droit d'accès aux informations environnementales, prévu par la directive 2003/4/CE du 28 janvier 2003, ainsi que par les articles L. 124-2 et L. 124-5 du Code de l'environnement. »

Monsieur le Maire : « Merci, Madame Pereira. Je vais répondre à vos questions.

Sur la question n° 1, le cancer de la prostate est effectivement le premier cancer masculin et il mérite, vous avez raison, une large mobilisation pour aider à mieux le dépister et, surtout, à mieux le soigner ensuite. C'est pour cela que je souscris à votre proposition. Les services de la Ville, avec Cédric Lassau, travaillent actuellement en lien avec la Fédération française d'urologie à la mise en place d'une opération de sensibilisation, étudiée pour l'année prochaine. Les services avancent sur le sujet, sous l'impulsion de Cédric.

Sur la création de la plateforme citoyenne, je suis assez d'accord avec votre analyse concernant les réseaux sociaux, tant sur les mensonges que sur les excès, les commentaires parfois haineux, disproportionnés ou violents. Je comprends tout à fait votre objectif, qui est louable. À Chelles, nous sommes extrêmement concernés par la situation et il suffit simplement d'être un peu attentif, si vous voyez ce que je veux dire...

Néanmoins, nous ne sommes pas certains qu'un nouveau canal soit la solution, d'autant que cela soulèverait des questions d'ordre juridique et nécessiterait une modération par des agents municipaux. En revanche, je sais que vous êtes dans une démarche constructive, respectueuse et démocratique, ce qui n'est pas toujours partagé partout et par toutes les formations politiques.

Par rapport à la question n° 3, sur le garage solidaire, les réparations automobiles représentent effectivement un budget conséquent et nécessaire, notamment en matière de mobilité et de sécurité routière. C'est d'autant plus vrai que le prix des voitures neuves a augmenté considérablement. À première vue, ce que vous proposez, avec les dispositifs de type garage solidaire, relève plus de projets associatifs ou d'organismes agissant dans le domaine de l'insertion par l'activité économique (IAE) que des services municipaux. Néanmoins, c'est une idée qui est à creuser, si vous me permettez l'expression. Nous allons donc soumettre l'idée à l'Agglomération Paris-Vallée de la Marne, qui a la compétence en matière d'IAE, car cela pourrait intéresser la M2IE. Je parle sous le contrôle de Benoît Breysse.

Je remarque que, pour une fois, ils ne l'ont pas fait à Lagny ! (*Rires.*) Mais avec un peu de chance, on va lui soumettre l'idée !

Concernant la question n° 4, sur la carte de fidélité, vous l'avez souligné, la Ville de Chelles œuvre pour le commerce de proximité. Plusieurs campagnes "Consommez local" ont été organisées, notamment en lien avec les commerçants. Je citerai aussi les actions pour fidéliser les clients du marché et des commerces dits sédentaires situés dans la ville. Les services de la Ville ont relancé, comme chaque année, la campagne de bons d'achat au marché. Ces derniers, d'une valeur de 5 euros, ont pu être distribués aux clients, qui en ont profité sur place. Nous avons aussi organisé l'opération "Bons de réduction" visant à promouvoir le commerce local, présentée à l'ensemble des commerces de la ville qui souhaitent y participer, sur inscription.

Ces opérations ont été mises en place en lien avec les commerçants, car c'est aussi en lien avec eux qu'il faut le faire, mais aussi avec les commerçants du marché et avec l'association Chelles Commerces, qui fédère les commerçants de Chelles. Plusieurs réunions ont été organisées, pour avoir un retour d'expérience et écouter les propositions des principaux acteurs.

Les exemples de Neuilly et de Villemomble sont intéressants à regarder ; ce sont des démarches sympathiques mais qui sont prises en charge par la Métropole du Grand Paris quasi essentiellement. Cela ne coûte quasiment rien aux villes et c'est porté par l'intercommunalité qui a cette compétence un peu macro. Cela ne veut pas dire que ce n'est pas intéressant mais ils n'ont pas les mêmes moyens que CAPVM...

Sur l'écologie, Chelles est effectivement une commune à la fois urbaine et rurale. C'est l'une des caractéristiques qui contribuent à son charme et qui a d'ailleurs été préservée notamment à travers les vingt-deux hectares qui ont été intégrés aux zones agricoles et naturelles grâce à notre nouveau PLU. Les Chellois, même s'ils sont proches de Paris, vivent aussi à côté des champs. C'est souhaité et préservé.

Sur le point précis que vous soulevez, nous allons nous rapprocher des propriétaires et interroger la Direction régionale et interdépartementale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt d'Île-de-France, qui est l'autorité compétente.

Je vous remercie pour vos questions.

Je vous donne rendez-vous pour le prochain Conseil municipal qui aura lieu le 16 décembre, ici même, à 18 h 30.

Très belle soirée à tous. »

La séance est levée à 20 h 05.



Brice RABASTE
Maire de Chelles

Raphaël LABREUIL
Secrétaire de Séance